

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de MONTARNAUD

EPCI (Communauté de communes Vallée de l'Hérault)

Territoire de projet (Pays Cœur d'Hérault)

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Pays Cœur d'Hérault, représenté par M. Jean-François SOTO, son Président,

La Communauté de Communes « Vallée de l'Hérault », représentée par M. Jean-François SOTO, son Président,

La Commune de MONTARNAUD, représentée par M. Jean-Pierre PUGENS, son Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la délibération N° AP/2022-06/10 de l'AP/CP de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial,

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) -Occitanie 2040

Vu la délibération de la Commune de Clermont l'Hérault en date du 26 décembre 2018 approuvant le contrat bourg centre.

Vu la délibération N°CP/2023-04/12.14 de la Commission Permanente du 21 avril 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du Pays Cœur d'Hérault pour la période 2022-2028

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de MONTARNAUD,

Vu la délibération de la Commune de MONTARNAUD, en date du,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Vallée de l'Hérault » en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération du Pays Cœur d'Hérault en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage essentiels pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et amplifiée pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 4 juillet 2019

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant :
 - o Dans le cas de la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.
- Sont principalement concernées les communes de Montarnaud et Gignac en tant que ville centre
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel à court terme et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la nouvelle période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, le Pays Cœur d'Hérault, la commune de MONTARNAUD en y associant d'autres partenaires (ex : services de l'Etat, CAUE, Chambres consulaires, etc. ...).

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de MONTARNAUD, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Enfin, le présent avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays Cœur d'Hérault, dont il est un sous-ensemble.

A ce titre, le Programme pluriannuel du Contrat Bourg Centre sera intégré au Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 du Contrat Territorial Occitanie.

Article 2 : Contexte et enjeux

MONTARNAUD est une « ville centre » dont les fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire environnant sont associés au cadre de vie, à l'économie, à l'habitat, aux services, à la culture, aux patrimoines, au tourisme, à l'environnement et à la mobilité. Les différents leviers qui permettent à MONTARNAUD de se doter d'une vision prospective à moyen et long terme sont identifiés dans les tableaux synthétiques suivants :

CADRE DE VIE ET HABITAT

Atouts :	Faiblesses :
<p>MONTARNAUD est situé à la croisée de trois intercommunalités (Larzac, Cœur d'Hérault, Grand Pic Saint Loup) et l'agglomération de MONTPELLIER.</p> <p>C'est un pôle « entrée Est » vers la vallée de l'Hérault.</p> <p>MONTANRAUD est lauréate de l'action « Habiter sans s'étaler » organisée par le CD34, notamment grâce à la création de la zone d'aménagement concertée du PRADAS. Cette dernière a permis de rajeunir l'âge moyen de la commune.</p> <p>La construction de bâtiments sociaux a permis une mixité sociale et culturelle. Aujourd'hui, MONTARNAUD a un taux de logements sociaux supérieur à bien dans communes de la région.</p>	<p>L'urbanisation sur les principaux axes routiers qui convergent vers le centre de MONTARNAUD. Ces extensions autour du centre ancien forment une couronne. Ces quartiers, implantés successivement, ne possèdent pas ou peu d'espaces centraux.</p> <p>On observe un manque d'espaces centraux qui soient adaptés à l'échelle du bourg.</p>
Opportunités :	Menaces :
<p>Il apparaît nécessaire de conforter le réseau d'espaces publics de la commune, permettant de mettre en relation les différents équipements et quartiers.</p> <p>L'enjeu est de conserver le centre ancien et d'ouvrir d'autres points d'intérêts culturels, sportifs et commerciaux sur les nouveaux quartiers que ne comportent actuellement que des habitants.</p> <p>Le centre géographique de MONTANRAUD est aujourd'hui la « cave coopérative ». Toutes les opérations doivent se développer aujourd'hui à partir de ce barycentre.</p>	<p>La perte d'une qualité de vie agréable et attractive.</p> <p>La perte du caractère rural et de la culture de la convivialité.</p>

OFFRE DE SERVICES A LA POPULATION ET ECONOMIE

Atouts :	Faiblesses :
<p>La vitalité du secteur éducatif et du secteur associatif.</p> <p>Les pôles de centralité de MONTARNAUD se concentrent autour des équipements et des espaces publics au sein du village.</p> <p>L'offre de commerces de proximité complète pour les achats quotidiens, ainsi qu'une grande surface alimentaire pour permettre la réalisation de tous les achats courants.</p> <p>Le développement d'une zone d'Activité Economique (ZAE) sur la commune conforte son activité économique. MONTARNAUD accueille aujourd'hui plus de 95 petites et moyennes entreprises et comptabilise en 2020, 49 artisans.</p>	<p>On observe un déséquilibre relatif aux équipements qui sont non-adaptés et/ou surfréquentés. Pour exemple, le Collège est saturé ainsi que la Salle des Fêtes.</p> <p>Un foncier commercial difficilement adaptable en centre-ville.</p> <p>Me territoire montarnéen évolue vers un éclatement des centralités sur l'ensemble de la zone agglomérée.</p>
Opportunités :	Menaces :

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

<p>Les pôles publics de centralité sont à recentrer sur la réhabilitation de la cave coopérative. Les pôles commerciaux et médicaux doivent être confortés et développés sur la nouvelle ZAC au niveau du rond-point d'entrée de ville qui doit devenir « une place bâtie ».</p> <p>Les équipements sportifs doivent être rassemblés sur la Plaine des Sports et développés (25% de la population a moins de 14 ans).</p>	<p>Une désaffectation et/ou une surfréquentation des équipements et des services qui ne sont plus adaptés aux besoins actuels.</p>
---	--

MOBILITE

Atouts :	Faiblesses :
<p>La présence d'une aire de covoiturage aménagée à proximité de l'échangeur de l'A750. Certains quartiers sont reliés au centre du village par des voies dotées de pistes cyclables et piétonnières. Ces déplacements doux ont été en grande partie mis en place avec la création de la ZAC du PRADAS.</p>	<p>Le système viaire est contraint par la topographie. Par exemple, la place de la Fontaine, unique point de passage entre le Nord et le Sud du territoire montarnéen est un « goulet d'étranglement » au sein de la trame viaire principale.</p> <p>Bien que des travaux aient déjà été engagés, on observe un manque de liaisons entre les quartiers et une prédominance donnée à la voiture.</p>
Opportunités :	Menaces :
<p>Le plan de circulation et l'étude urbaine dont les travaux démarreront en 2024 va désengorger la place de la Fontaine, les voies seront hiérarchisées et des zones piétonnes seront créées. Les pôles de centralité seront déservis.</p>	<p>Le risque de saturation des espaces publics par les voitures.</p>

CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

Atouts :	Faiblesses :
<p>On observe une variété d'époques dans le patrimoine bâti de la commune : campanile, château, chapelle classée, maisons vigneronnes) participant pleinement à la qualité de vie de ses habitants. On remarque également des patrimoines vernaculaires, tels que des mazets et des vestiges de bâti, dispersés sur le territoire.</p> <p>La présence d'hébergements touristiques, notamment à proximité de l'A750.</p>	<p>La vétusté du quartier historique, à échelle humaine, qu'il faut rénover en tenant compte des directives de la DRAC. Par exemple, la chapelle du XIIème siècle e l'église.</p> <p>Il n'existe pas entre Juvignac et Sant André de Sangonis une seule structure hôtelière permettant d'accueillir un bus de touristes.</p>
Opportunités :	Menaces :
<p>Inscrire la commune dans un itinéraire de découverte, notamment en lien avec l'itinéraire de découverte au lieudit de la Croix de Saint Félix et le projet d'itinéraires cyclotouristiques « l'Hérault à vélo » portés par le conseil départemental et valoriser les points de vue emblématiques, en lien avec un travail sur les entrées de ville.</p> <p>Le site du MAS DIEU peut permettre la création d'un site touristique (de faible capacité) de « découverte de la garrigue ».</p>	<p>La perte du patrimoine bâti de la commune.</p> <p>Le manque d'adaptation de l'offre d'hébergement touristique.</p>

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

L'ancienne voie ferrée peut devenir une piste cyclable raccordée à la Métropole de MONTPELLIER par SAINT GEORGES D'ORQUES et aux Grands Sites de la CCVH au travers de GIGNAC (Pont du Diable).	
---	--

ENVIRONNEMENT

Atouts :	Faiblesses :
<p>Plus d'1/3 du territoire communal est composé de garrigues, marquées par une activité pastorale ancienne et qui restent relativement occupées par l'homme (pastoralisme, vignes). Un site NATURA 2000 au sud du territoire. On y retrouve le site du MAS DIEU, d'une superficie de 540 hectares. 242 hectares y sont à vocation écologique. La distinction nationale « TERRE SDAINE » ; une déchèterie qui rayonne sur tout le territoire de la CCVH. De nombreux haras sont présents sur le territoire. Ces centres équestres rayonnent sur la région.</p>	<p>La pression foncière relative à la proximité immédiate de l'agglomération de MONTPELLIER et le risque d'abandon des pratiques pastorales traditionnelles constituent les menaces les plus importantes sur la conservation de ce vaste ensemble. Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Hérault, MONTANRAUD est soumis à un risque majeur de feu de forêt. De plus, MONTANRNAUD a un fort risque d'inondation du fait du gonflement des sols argileux et des cours d'eaux qui le traversent. L'approvisionnement en eau devient une problématique urgente.</p>
Opportunités :	Menaces :
<p>Le projet du MAS DIEU a pour objectif de créer un projet environnemental de découverte de la nature (fréquentation du public limitée afin de conserver le site et ses zones remarquables) Promouvoir l'élevage comme moyen privilégié de gestion, notamment par un soutien financier et technique à la filière (coupure de combustible, PAEN, PAEC, FEDER, NATURA 2000 ...). Le PLU est en cours de révision suite à l'adoption du SCOT du Pays CŒUR D'HERAULT. Cette révision va permettre non seulement de limiter l'urbanisation mais également la conservation des terres agricoles.</p>	<p>La perte d'un espace emblématique de MONTARNAUD qui profite à l'ensemble du bassin de vie.</p>

MONTARNAUD souhaite affirmer sa position de bourg-centre, grâce à une vision stratégique qui repose sur 4 éléments :

- le projet politique communal et la vision intercommunale,
- sa position en tant que carrefour stratégique, en lien avec la diversification des mobilités,
- la requalification et la valorisation d'équipements, de patrimoines et de commerces qui rayonnent à l'échelle du territoire,
- les qualités de son centre ancien.

MONTARNAUD possède un centre-ville fédérateur, à travers ses commerces, ses lieux d'animation, son patrimoine et ses services publics. Il s'agit de permettre à MONTARNAUD de conforter son statut de bourg attractif et dynamique, en conservant son caractère rural et en valorisant ses atouts historiques. Le projet bourg-centre permet de poser les questions, enjeux et orientations relatifs à l'attractivité de MONTARNAUD. Ainsi, le renforcement du rôle de bourg-centre s'appuie sur :

- la structuration du territoire afin d'équilibrer les zones de vie et les lier entre elles par un réseau de déplacements doux,
- l'aménagement d'espaces multiples sur l'ensemble des quartiers de la ville offrant un tissu commercial, public et de services quel que soit le lien.
- Le centre ancien devient un centre historique « vivant ».

Les enjeux qui synthétisent et guident cette vision stratégique sont de court à long terme :

- Affirmer animer et mettre en valeur le centre historique et ses monuments remarquables,
- Répartir l'offre de service public et privés sur les divers quartiers de la ville et les rendre accessibles,
- Réorganiser les déplacements à l'intérieur de la commune en hiérarchisant la place des véhicules à moteur, des cyclistes et des piétons,
- S'adapter à la pyramide des âges de la population de la commune (25% a moins de 14 ans) , en créant des équipements sportifs et ludiques nécessaires,
- Créer un point central d'activités publiques et culturelles dans le cadre de la réhabilitation de la cave coopérative,
- Accompagner la transformation de MONTARNAUD de « village » à « petite ville de demain » ,
- Adapter le PLU au nouveau SCOT et maîtriser le développement de la commune en conservant aux terres non bâties, une vocation agricole (ZAN),
- Participer à la protection de l'environnement en développant des îlots de fraîcheur et les énergies renouvelables, notamment sur les bâtiments publics,
- Redonner aux entrées de villes une image à la hauteur de la commune,
- Devenir un acteur moteur dans le développement de la communauté de communes et du Pays CŒUR D'HERAULT.

Les secteurs à enjeux qui sont retenus sont les entrées de ville au sud et à l'est, les voies entre la ZAC du PRADAS et le centre-ancien et les patrimoines sur l'ensemble du territoire communal.

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

Les caractéristiques générales de MONTARNAUD décrites à l'article 3 du contrat Bourg-Centre sont applicables au présent avenant.

En revanche, nous subissons actuellement les contrecoups de la fin de la ZAC du PRADAS initiée en 2012 qui a contribué à pratiquement doubler la population de la commune, sans peu d'actions sur les équipements publics sportifs ou culturels et sur la thématique des déplacement intramuros.

Notre stratégie de développement comprend plusieurs axes :

- *Assurer la cohésion et le mélange de la nouvelle population-très urbaine- à l'ancienne population plus rurale,*
- *Equilibrer les équipements en fonction des besoins en créant des pôles de centralité,*
- *Affirmer le nouveau centre de la commune par la réhabilitation de la cave coopérative avec un lieu à mixant services publics et activités festives, tant communaux qu'intercommunaux,*
- *« Apaiser la Ville » en hiérarchisant la voie publique et régler les conflits d'usages entre automobiles, piétons et vélos, grâce notamment à la piétonnisation. de certains espaces dans le centre historique,*
- *Mettre en valeur nos bâtiments remarquables en fléchant et rendant accessibles les lieux (édifices du 12^{ème} siècle classés),*
- *Développer l'art et la culture sur MONTARNAUD en créant des lieux dédiés,*
- *Prendre en compte l'évolution climatique par la création d'îlots de fraîcheur, la récupération des eaux de pluie, la désimperméabilisation d'espaces et l'encouragement aux déplacements doux,*
- *Etudier la possibilité d'augmenter les opportunités de transport en commun, sans créer de nouvelles lignes mais par la mise en place de navettes ou de pistes cyclables,*
- *Assurer le soutien social à tous les citoyens de la commune et plus particulièrement aux populations les plus fragiles.*

Le projet communal de Bourg-Centre est basé sur le projet global de valorisation et de développement. Cette vision à moyen et long terme s'appuie sur les trois orientations suivantes :

AXE 1 : ORGANISER LE FONCTIONNEMENT URBAIN AFIN DE RENFORCER LES POLES DE CENTRALITE GRACE AUX MOBILITES ET AUX EQUIPEMENTS

1/ L'objectif premier est de créer de nouveaux pôles de centralité pour éviter le regroupement de la vie urbaine en un lieu et transformer le reste de la ville en « cité dortoir ».

Ces pôles sont divers et permettront par leur variété, l'appropriation du plus grand nombre.

Il s'agira :

- de la restructuration, démolition partielle et reconstruction de la cave coopérative, centre géographique de la commune, pour créer un pôle public (mairie, police, CCAS, médiathèque, école de musique intercommunale, école de danse intercommunale, centre social, salle polyvalente (cinéma, théâtre, activités), salles de réunion à disposition du public).
Ce bâtiment, emblématique de l'économie d'hier, redeviendra central par les activités qu'il proposera. L'architecture traduira la liaison entre le passé et l'avenir, puisque le fronton et quelques cuves seront conservés.
Les 13 000 m² extérieurs seront aménagés en vue de prolonger les activités de l'intérieur ou d'organiser les festivités du village.
- De plusieurs équipements structurants pour toutes les catégories de population :
 - La Maison des Associations au centre du village,
 - La Maison des Ados à proximité du collège et de la Plaine des Sports,
 - L'ALSH maternel créé dans la restructuration de l'école maternelle afin de bénéficier de tous les équipements (restauration, jeux d'enfants)

2/ La création et l'organisation des liaisons, principalement douces, entre les nouveaux et anciens pôles de centralité ;

- L'étude urbaine va permettre de modifier l'organisation de la circulation, en désengorgeant la place de la Fontaine, actuellement nœud routier et en hiérarchisant les axes de circulation (priorité sera donnée aux piétons et aux cyclistes),
- Piétonnisation de la partie centrale du village (sécurisation des scolaires et prolongement du XXXX central,
- Prolongement de la piste cyclable entre MONTARNAUD et SAINT PAUL ET VALMALLE pour accéder à l'aire de covoiturage et aux correspondances de transport en commun (5 lignes, contre 1 dans MONTARNAUD),
- Création d'une navette joignant le centre de MONTARNAUD au PEM SAINT PAUL ET VALMALLE/ MONTARNAUD pour aider la jonction avec les lignes ci-dessus indiquées,

3/ En favorisant la mixité sociale

- Création de deux logements sociaux dans un bâtiment remarquable de la commune dénommé l'« Ancienne Poste »,
- Création de 28 logements sociaux en entrée de ville dans la ZAC du PRADAS, à côté du supermarché. Une grande partie de ces logements sera réservée aux +65 ans (Habitat Seniors Service) et à l'habitat inclusif. Le rez-de-chaussée sera occupé par un centre médical et une salle commune pour aux résidents.
Cette opération a vocation à répondre à la demande d'une population vieillissante de disposer de services de proximité, dans un cadre médical sécurisant et de libérer dans le parc social des logements sous-occupés qui pourront être attribués à d'autres familles.

4/ En apaisant la commune

- Aménagement paysager de l'Esplanade et de l'espace parking devant la Salle des Fêtes avec la création d'un îlot de fraîcheur,
- Aménagement du jardin ombragé derrière la Salle des Fêtes en le transformant en espace de repos avec des jeux calmes,
- Mise en accessibilité du cimetière pour les PMR, en plus de la création d'un parking extérieur et de celle d'un ombrage naturel (plantation d'arbres de hautes tiges),

- Végétalisation de la Plaine des Sports (zéro arbre à l'heure actuelle) et création d'îlots de fraîcheur calmes et accueillants pour les familles.

5/ En sécurisant la population

- Mise en place de la vidéoprotection avec une extension du dispositif dans les équipements nouvellement créés,
- Désenclavement d'un quartier comprenant 200 habitations, une école élémentaire de 18 classes, une clinique de gérontopsychiatrie de 70 places en raison du très fort aléa feu de forêt à proximité.

AXE 2 : VALORISER ET CONFORTER LE STATUT DE PETITE VILLE ATTRACTIVE ET DYNAMIQUE EN CONSERVANT SON CARACTERE RURAL ET EN VALORISANT SES ATOUS HISTORIQUES

1/Rénovation de la chapelle castrale

La commune ne possède qu'un lieu d'exposition et de manifestation qui est la Salle des Fêtes. La chapelle castrale, propriété de la commune, offre l'opportunité de mettre à la disposition du public un lieu de manifestations plus intimistes jusqu'à 60 personnes, dans un cadre exceptionnel. Ces manifestations seront le moyen de faire connaître la chapelle castrale et d'encourager sa visite. A cet effet, la commune tentera de drainer les marcheurs du chemin de SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE.

2/ L'aménagement de la ZAC du PRADAS en cours de finition, a conduit à déplacer l'entrée de ville qui fait davantage figure aujourd'hui d'un accès de chantier. Il est prévu de reprendre cette entrée tant d'un point de vue technique que paysager, avec l'objectif de relier les deux zones de ladite ZAC séparée par la Départementale. Des espaces ombragés seront créés avec la plantation d'arbres de hautes tiges le long de la voie et des promenades piétons/vélos sont aménagées. Cette opération viendra finaliser la circulation piétonne permettant de faire le tour de la ZAC sans rencontrer une voiture.

3/ Réhabilitation du Moulin à Vent et sentier de promenade

Un moulin à vent perché sur une petite colline a été entièrement abandonné. Il ne reste plus que le fut en pierre. L'idée est de récréer un sentier de promenade qui lui-même est à l'abandon, de reconstruire le moulin grâce à des chantier de jeunesse, sous couvert des Compagnons du Devoir situé à VENDARGUES (30 km de MONTARNAUD).

4/ Chemin de Compostelle

Actuellement, ce chemin traverse la commune en toute discrétion. L'objectif est de baliser ce chemin, de retracer dans la ville le parcours en y incluant les bâtiments remarquables et de mettre en place un point de renseignements identifié pour les marcheurs.

AXE 3 : PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS ENVIRONNEMENTAUX GLOBAUX DANS UNE PETITE VILLE RURALE

1/ Isolation thermique de l'école élémentaire

Cette école est considérée comme une « passoire thermique ». Avant de mettre en place des chauffages plus performants eu une régulation centralisée, la commune a décidé de réduire la consommation énergétique par l'isolation des toitures et le remplacement des éclairages par led. Une étude et un suivi de la consommation sera réalisée sur une année entière afin de calibrer la dimension de l'installation photovoltaïque à mettre en place en vue d'une autoconsommation.

2/ Installations photovoltaïques

- Le bâtiment de la maternelle en cours d'extension, va être équipé de panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation ;
- La cave coopérative sera équipée d'une installation minimum qui sera adaptée après le suivi d'une année de fonctionnement.

3/Récupération des eaux pluviales

Les cuves extérieures de la cave coopérative seront conservées dans le projet de réhabilitation et permettront de récupérer les eaux de pluie. Ces cuves constitueront non seulement un bassin de rétention mais encore une réserve pour l'arrosage des plantations extérieures.

4/ Aménagement paysager et sportif de la cour des écoles

L'explosion démographique a été telle que les préoccupations des précédentes municipalités et de celle en place depuis 2020, a été de créer de nouvelles classes et des espaces de restauration. La cour des deux écoles est entièrement goudronnée et exposée plein soleil avec pas ou très peu d'ombrage d'arbres. La Municipalité a décidé de désimperméabiliser une grande partie de la cour, de créer des ombrages par des voiles tendues, de planter des arbres de hautes tiges, de récupérer l'eau de pluie pour un arrosage continu et de restructurer le sol à l'aide de matériaux perméables. Des jeux extérieurs en bois seront installés dans la cour de l'école maternelle.

5/Remplacement de l'éclairage public

Dans le cadre d'une convention conclue avec HERAULT ENERGIES, 30% des XXXXX publics les plus consommateurs seront remplacés par des leds. Cette mesure vient en complément de l'extinction nocturne de 23H00 à 05H00.

6/ Rénovation de façades

La commune de MONTARNAUD s'est portée candidate de l'opération « Faites le mur » conduite par la CCVH et financée en partie par la Région OCCITANIE. Un périmètre d'intervention a été décidé et la commune pourrait être amenée à abonder financièrement le dispositif.

Article 4 : Le Programme Pluriannuel d'actions

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du Pays Cœur d'Hérault, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Le programme pluriannuel du contrat Bourg Centre 2022 – 2024 porte mention du suivi de la réalisation des actions du précédent Contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021 :

- Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☐ « en cours », ☑ « achevées », ☒ « supprimées »

Pour la période 2022-2024 :

- Code signets à utiliser : ☺ phase « études » ; ☛ phase « réalisation »
- Indiquer les nouvelles actions en gras.

Le tableau du Programme Opérationnel Pluriannuel comprend également l'identification par le maître d'ouvrage de l'objectif territorial du référentiel du Pacte Vert en indiquant l'une des références numérotées de 1 à 6 (cf liste Article 7)

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions :

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant.

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain » (le cas échéant)

Pour la commune de MONTARNAUD et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
7. Garantir une soutenabilité et une solidarité financière.

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agences des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie Positive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

Pour plus d'informations, et prise de contact :

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux, ...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 7 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de MONTARNAUD et de la Communauté de Communes Vallée de l'HERAULT.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de MONTARNAUD,
- l'EPCI concerné (Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault),
- le Pays Cœur d'Hérault,
- la Région,
- autres signataires.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de MONTARNAUD (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de MONTARNAUD et la Communauté de Communes Vallée de l'HERAULT.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

ANNEXES

Annexe 1 : Programme pluriannuel d'actions

Annexe 2 : Fiches- Actions

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Annexe 1.1 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération				Avenant - Contrat 2 ^{nde} génération			Objectif territorial du Pacte Vert
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
AXE STRATEGIQUE 1 : Organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité, grâce aux mobilités et aux équipements									
ACTION 1.1 Améliorer les mobilités	Projet 1.1.1 Diagnostic : Etude de mobilité		☑	☑					
	Projet 1.1.2 Mise en place d'une nouvelle signalétique routière			☑					
	Projet 1.1.3.1 Etude urbaine provisoire							➡	3/6
	Projet 1.1.3.2 Etude urbaine définitive							➡	2/3/4/6
	Projet 1.1.4 Piétonnisation de la place de la fontaine et de la rue Gilbert Sénès							➡	1/2/3/6
	Projet 1.1.5 Prolongement de la piste cyclable MONTARNAUD-SAINTE PAUL ET VALMALLE							➡	4/6
ACTION 1.2 Mise en valeur du centre ancien	Projet 1.2.1 Aménagement de l'esplanade et de la place devant la salle des fêtes								
	Projet 1.2.2 Rénovation du parc enfants de l'esplanade		★						
	Projet 1.2.3 Rénovation pénétrante Avenue Gilbert Sénès			★					
	Projet 1.2.4 Rénovation Place de la fontaine			★					
	Projet 1.2.4 Rénovation Place de la fontaine			★					
	Projet 1.2.5 Rénovation rue de l'église – rue du château			★					
	Projet 1.2.6 Mise en place d'une nouvelle signalétique			★					

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

	Projet 1.2.7 Aménagement paysager espace arrière de la salle des fêtes									↻	2/4
ACTION 1.3 Réalisation d'une Maison des associations	Projet 1.3.1 Réalisation d'une Maison des Associations						😊	😊			1/3/6
ACTION 1.4 Création d'une salle multi-activités	Projet 1.4.1 Création d'une nouvelle salle multi-activités			★							
ACTION 1.5 Habitat	Projet 1.5.1 Programme d'intérêt général « Rénovissime »	✓	✓	✓	✓				↻		
	Projet 1.5.2 Réalisation de deux logements communaux dans les locaux de l'ancienne poste									↻	4/7
	Projet 1.5.3 Réalisation de logements sociaux dans la ZAC du PRADAS									↻	1/4
ACTION 1.6 Aménagement de la plaine des sports	Projet 1.6.1 Création d'un Pumptrack						✓	✓			4/6
	Projet 1.6.2 Création d'un skatepark										4/6
	Projet 1.6.3 Création d'un street workout								↻		4/6
ACTION 1.7 Reconversion de la cave coopérative	Projet 1.7.1 Etudes de programmation						✓	✓			
	Projet 1.7.2 Démolition									↻	
ACTION 1.8 Etude et aménagement de la friche « Maison BERENQUER »	Projet 1.8.1 Traitement hydraulique EP									↻	2/4
AXE STRATEGIQUE 2 : Valoriser et conforter le statut de petite ville attractive et dynamique, en conservant son caractère rural et en valorisant ses atouts historiques											
ACTION 2.1 Créer un réseau de belvédères	Projet 2.1.1 Belvédère du Moulin à Vent		✓								
	Projet 2.1.2 Mise en place d'une signalétique commerciale		✓								

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

	Proje2.1.3 Belvédère du Château		★									
	Projet 2.1.4 Belvédère des 3 arbres du Bois de la Rouvière		★									
ACTION 2.2 Rénovation de la Chapelle castrale	Projet 2.2.1 Préservation et conservation du bâtiment		☑							↻		1/6
ACTION 2.3 Aménagement paysager de l'entrée de ville (route de SAINT PAUL ET VALMALLE)	Projet 2.3.1 Aménagement paysager de l'entrée de ville (route de SAINT PAUL ET VALMALLE)									↻		2/4/6
AXE STRATEGIQUE 3 Prendre en compte les besoins environnementaux, globaux dans une petite ville rurale												
ACTION 3.2 Aménagement paysager et sportif de la cour de l'école élémentaire	Projet 3.2.1 Aménagement paysager et sportif de la cour de l'école élémentaire									↻		2/4
ACTION 3.4 Isolation thermique, remplacement du chauffage et pose de leds à l'école élémentaire	Projet 3.4.1 Isolation thermique et leds de l'école élémentaire						☑	☑				1/7
	Projet 3.4.2 Remplacement des convecteurs et régulation centralisée								↻			1/7
ACTION 3.5 Rénovation des façades en centre-ville	Projet 3.5.1 Rénovation des façades en centre-ville							↻				1/4/5/7

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Annexe 2 : Les fiches actions

Axe 1	Fiche action 1.1
Intitulé de l'axe stratégique <i>Organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité grâce aux mobilités et aux équipements</i>	Titre de l'action : <i>Amélioration des mobilités</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none">- La population de MONTARNAUD est jeune (25% à moins de 14 ans),- Les établissements scolaires sont aux deux extrémités de la ville,- Les déplacements vélos, PMR, piétons ne sont pas sécurisés,- Il existe peu ou pas de trottoirs dans le centre de MONTANRAUD,- Les rues sont étroites et la circulation automobile est très importante (4 200 véhicules/jour).	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none">- Donner la priorité aux vélos, piétons et PMR pour les trajets au centre du village,- Créer des trottoirs et des espaces piétons,- Modifier des sens de circulation (sens uniques ou voies partagées),- Réglementer le stationnement des véhicules,- Reprendre le paysage des axes principaux (mobilier urbain, plantations),- Réaliser une phase provisoire car la phase définitive peut s'étaler sur plusieurs exercices,- Modifier la domanialité des voies entre le Département et la commune.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 1	Fiche action 1.1.
Intitulé de l'axe stratégique <i>Organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité grâce aux mobilités et aux équipements</i>	Titre de l'action : <i>Amélioration des mobilités</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>L'ancienne fontaine en cœur de village a été réhabilitée,</i> - <i>La place sur laquelle elle se trouve est un nœud de circulation dont les dimensions sont inadaptées (4 200 véhicules/jour),</i> - <i>Problème de sécurité des piétons, vélos et PMR, en raison de l'absence de hiérarchisation de l'espace.</i> 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Sécuriser,</i> - <i>Piétonner la voie pour faire la liaison entre espaces publics et commerciaux (salle des Fêtes- commerces- jeux d'enfants),</i> - <i>Régler le problème hydraulique (eaux pluviales) de la partie haute du village,</i> - <i>Mettre en valeur le patrimoine vernaculaire,</i> - <i>Plantation d'arbres d'ornement et d'ombrages,</i> - <i>Participer à l'opération Façades « Faites le mur » de la CCVH,</i> - <i>Proposer des espaces commerciaux aux rez-de-chaussée des immeubles mitoyens.</i> 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Axe 1	Fiche action 1.1
Intitulé de l'axe stratégique <i>Organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité grâce aux mobilités et aux équipements</i>	Titre de l'action : <i>Amélioration des mobilités</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Des élèves du collège de MONTARNAUD habitent à SAINT PAUL ET VALMALLE,</i> - <i>La portion de route MONTARNAUD- SAINT PAUL ET VALMALLE n'est pas sécurisée pour les piétons, ni pour les vélos,</i> - <i>Le Pôle d'échange (plusieurs lignes de bus) se trouve à l'entrée de la commune SAINT PAUL ET VALMALLE.</i> 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Permettre aux collégiens de SAINT PAUL ET VALMALLE de se rendre en collège de MONTARNAUD en vélo, sur une piste sécurisée,</i> - <i>Permettre aux montarnéens de se rendre au Pôle d'Echange en toute sécurité,</i> - <i>Eviter la circulation des piétons le long de la départementale D111E1 qui n'est pas aménagée à cet effet.</i> 	

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Projet 1.1.5. : Prolongement de la piste cyclable de MONTARNAUD à SAINT PAUL ET VALMALLE

Descriptif :

-Réaménager en voie douce partagée, le chemin du Bois d'ARNAUD, depuis « le Vigné » jusqu'à SAINT PAUL ET VALMALLE

-Surfaçage du chemin et pose d'une signalétique adaptée

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4-Améliorer le bien-être des habitants

6-Agir pour la mobilité durable et les transports en commun

Maître d'ouvrage :

Département de l'Hérault

Coût estimatif :

Non défini

Calendrier prévisionnel :

2024-2025

Partenaires potentiellement

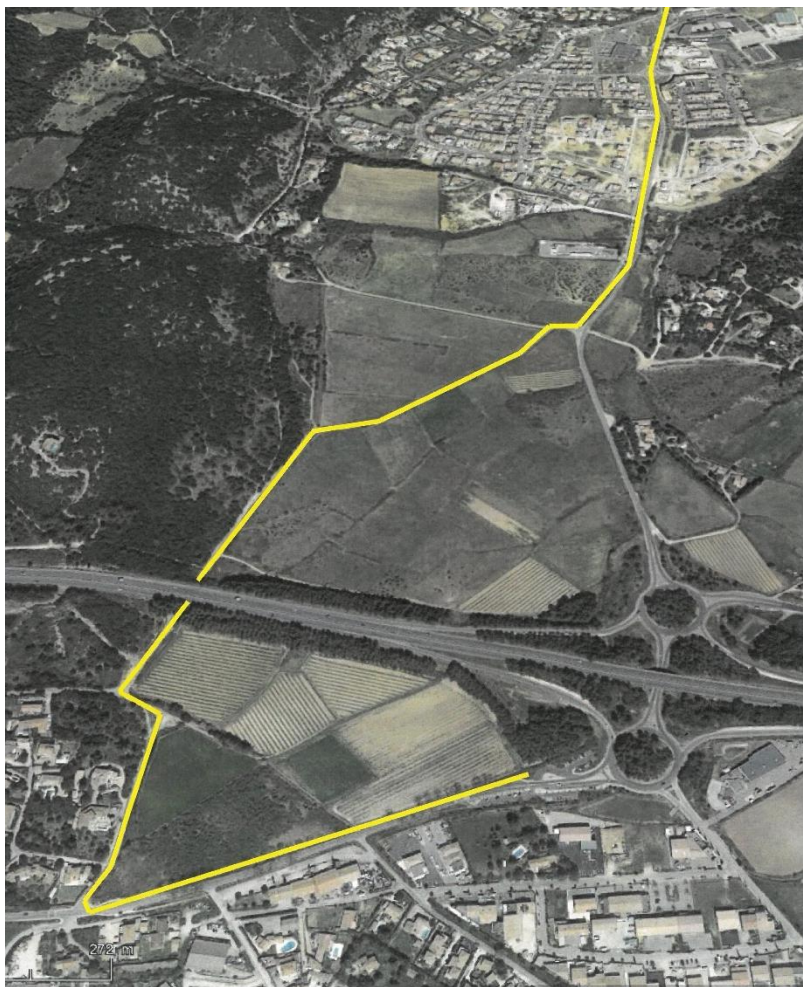
concernés : Partenariat technique :

Département de l'Hérault

Partenariat financier :

Etat, Région Occitanie (Plan Vélo),

Département de l'Hérault, CCVH



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 1	Fiche action 1.1
Intitulé de l'axe stratégique <i>Organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité grâce aux mobilités et aux équipements</i>	Titre de l'action : <i>Amélioration des mobilités</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - Une seule ligne de bus dessert MONTARNAUD vers MONTPELLIER (ligne 617), - 5 lignes de bus passent par le Pôle d'Echange MONTARNAUD/SAINT PAUL ET VALMALLE situé à 1,5 km de MONTARNAUD, - Impossibilité d'aller à GIGNAC ou à la sous-Préfecture de LODEVE en transports en commun, sans passer par MONTPELLIER, - Problèmes d'horaires et de correspondances. 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Faire bénéficier les habitants de MONTARNAUD des lignes de bus stratégiques passant au Pôle d'Echange de MONTARNAUD/SAINT PAUL ET VALMALLE 	

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

**Projet 1.1.6. : Création d'une navette
MONTARNAUD - SAINT PAUL ET VALMALLE**

Descriptif :

-Mise en place d'une navette d'environ 10 places pour assurer la correspondance avec les lignes de bus du Pôle d'Echange.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4-Améliorer le bien-être des habitants

6-Agir pour le rééquilibrage de la desserte territoriale en transport en commun sans changer le nombre de lignes de desserte

Maître d'ouvrage :

Région Occitanie (Hérault Transports)

Coût estimatif :

Non défini

Calendrier prévisionnel :

2024

Partenaires potentiellement concernés :

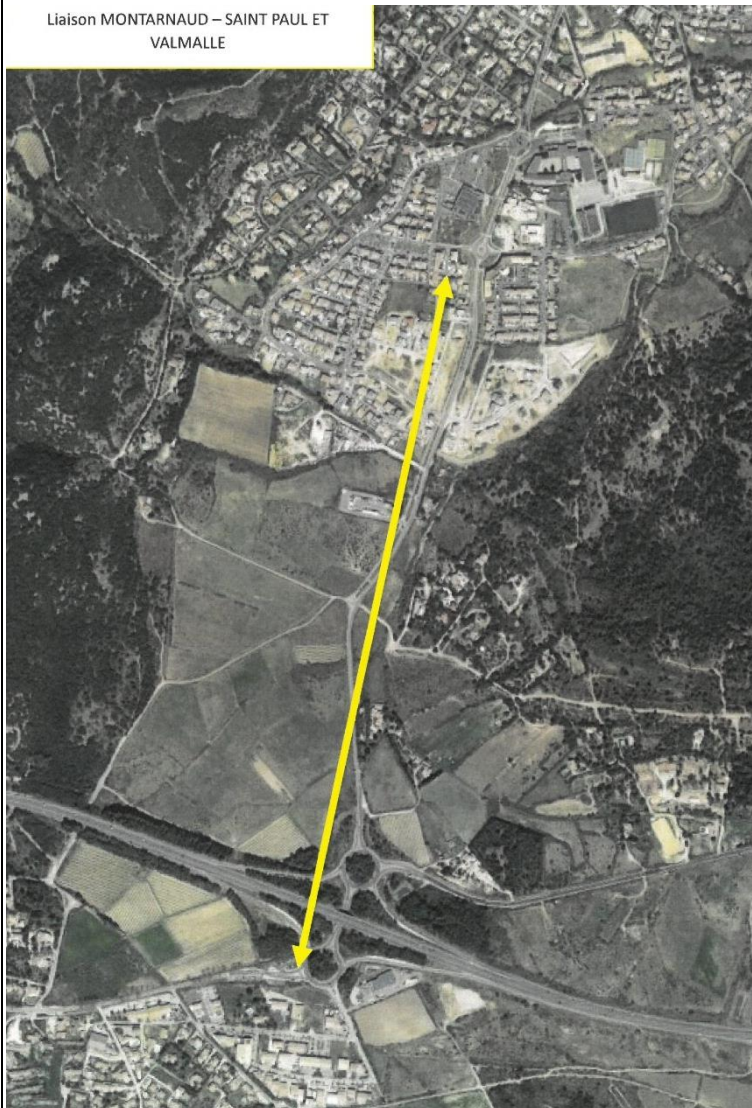
Partenariat technique :

Hérault Transport, CCVH

Partenariat financier :

Hérault Transport, CCVH

Liaison MONTARNAUD – SAINT PAUL ET VALMALLE



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 1	Fiche action 1.1.
Intitulé de l'axe stratégique <i>Organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité grâce aux mobilités et aux équipements</i>	Titre de l'action : <i>Amélioration des mobilités</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Un quartier enclavé comprenant environ 200 habitations, l'école élémentaire de 18 classes et une clinique de gérontopsychiatrie de 70 places,</i> - <i>Une zone à risque incendie très fort (lisière des bois),</i> - <i>Une circulation importante au centre du village.</i> 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Désenclaver ce quartier desservi par une seule voie alors qu'il est situé dans une zone très vulnérable,</i> - <i>Réduire la circulation automobile du centre ancien,</i> - <i>Rapprocher, en déplacements doux, les écoles maternelle et élémentaire situées aux deux côtés opposés de la commune.</i> 	

Projet 1.1.7. : Désenclavement du quartier des Deux Fontaines par la route de la BOISSIERE

Descriptif :

-Prolongement de la voie « Montée de l'Arbousier » jusqu'à la D111 (route de la BOISSIERE) sur l'espace réservé au PLU.

Référentiel territorial du Pacte

Vert :

2- S'adapter à l'urgence climatique, risque de feu important

4- Améliorer la sécurité et la tranquillité des habitants

6-Création de mobilités douces

Maître d'ouvrage :

Commune de MONTARNAUD

Coût estimatif :

1 000 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

2025-2026

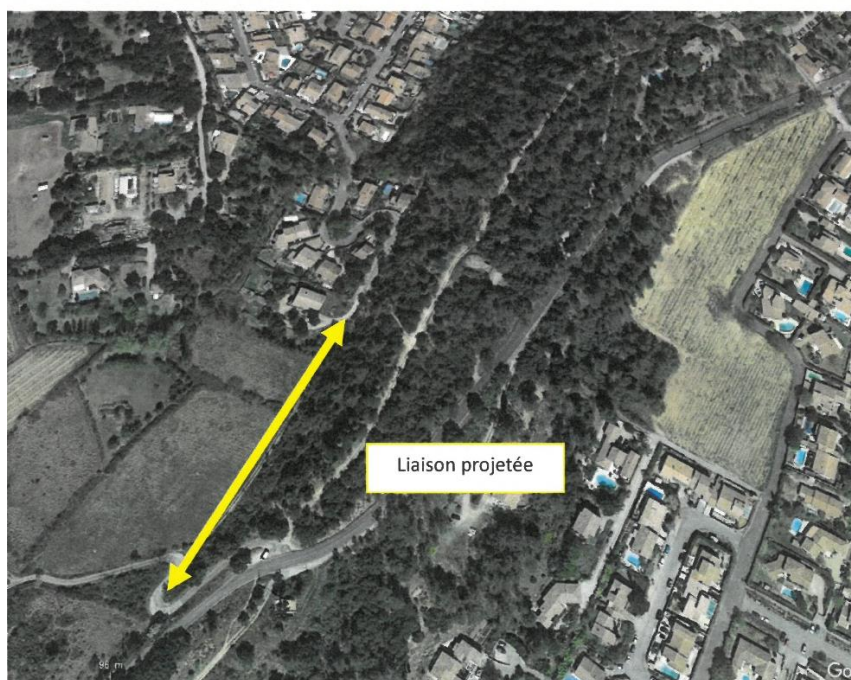
Partenaires potentiellement

concernés : Partenariat technique :

Département de l'Hérault

Partenariat financier :

Etat, Département de l'Hérault

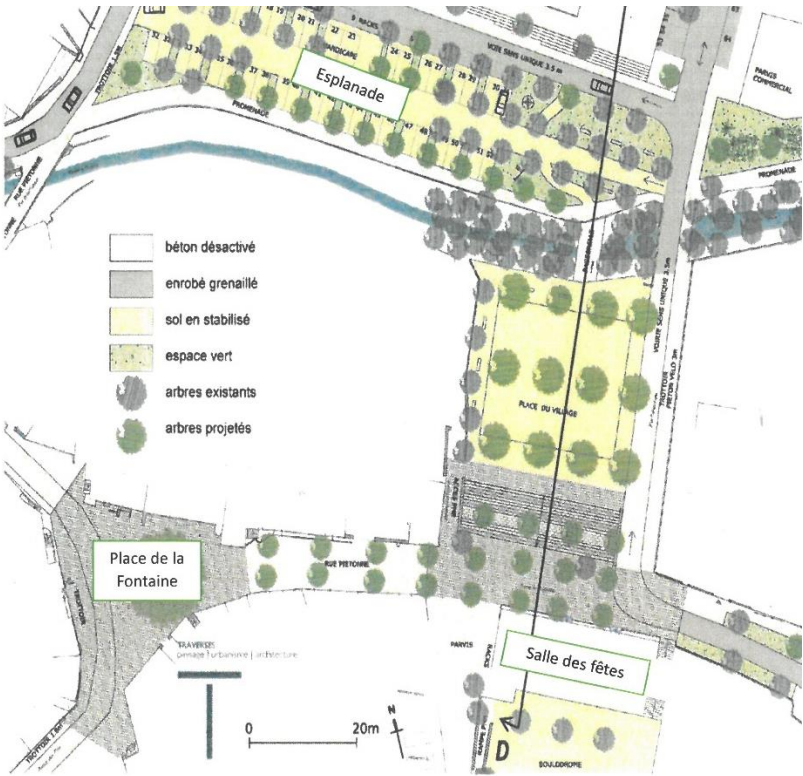


REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

<p style="text-align: center;">Axe 1</p>	<p style="text-align: center;">Fiche action 1.2.</p>
<p>Intitulé de l'axe stratégique</p> <p><i>Organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité grâce aux mobilités et aux équipements</i></p>	<p style="text-align: center;">Titre de l'action :</p> <p style="text-align: center;"><i>Mise en valeur du Centre Ancien</i></p>
<p style="text-align: center;">PRESENTATION DE L'ACTION</p>	
<p style="text-align: center;">Contexte</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - La place face à la Salle des Fêtes est une étendue d'enrobé sans âme, ni ombrage, - Le stationnement y est désordonné, - La fonction de l'Esplanade est mal définie, aux usages multiples (Fête du village, circulation automobile, piétons, marchés, jeux d'enfants), - L'accès piétons entre la place et l'Esplanade doit se faire en empruntant la chaussée. 	
<p style="text-align: center;">Objectifs stratégiques</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Créer une véritable place de village, - Organiser le stationnement, - Organiser de nouvelles circulations (hiérarchisation des espaces), - Planter des arbres, - Assurer la liaison entre la Salle des Fêtes et la place, dans la continuité de la piétonnisation. 	
<p>Projet 1.2.1. : Aménagement de l'Esplanade et de l'accès à la Salle des Fêtes</p> <p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le dénivelé entre la zone piétonne et la zone de la place sera traité sous la forme d'escalier avec prise en compte de l'accessibilité PMR, -L'enrobé sera enlevé pour favoriser une autre utilisation que le stationnement automobile (place marché- repos), -Les lieux seront plantés d'arbres à hautes tiges pour établir un îlot de fraîcheur, -L'accès à l'Esplanade sera réalisé soit par une passerelle au- dessus de la MOSSON, soit par l'élargissement du trottoir, -L'Esplanade sera réorganisée afin de hiérarchiser les espaces (autos, vélos, piétons), -L'aire de jeux pour enfants sera déplacée dans le jardin de la maison « BERENGUER » située à proximité. <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2- Ilots de fraîcheur, 3/Déplacement du stationnement et déplacements de la circulation automobile, 4/Retrouver un espace « calme et central ». <p>Maître d'ouvrage :</p>	 <p style="text-align: center;">Plan de principe de l'aménagement du nouvel espace public central du village</p>

Commune de MONTARNAUD

Coût estimatif :

800 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

2025-2026-2027, selon l'avancement des études urbaines

Partenaires potentiellement

concernés : Partenariat technique :

CAUE, Département de l'Hérault,
Hérault Ingénierie

Partenariat financier :

Etat, Région Occitanie, Département de
l'Hérault, Caisse des Dépôts

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 1	Fiche action 1.2.
Intitulé de l'axe stratégique <i>Organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité grâce aux mobilités et aux équipements</i>	Titre de l'action : <i>Mise en valeur du Centre Ancien</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Jardin public abandonné, à l'arrière de la Salle des Fêtes d'une surface d'environ 2 000 m²,</i> - <i>La Salle des Fêtes va changer de fonction et ledit jardin pourrait être considéré comme le prolongement de la future utilisation,</i> - <i>Des arbres anciens existent et procurent un fort ombrage,</i> - <i>Espace non accessible aux PMR.</i> 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Valoriser les arbres et le site,</i> - <i>Créer un lieu de rencontre intergénérationnel,</i> - <i>Créer un lieu de festivités éphémères,</i> - <i>Prolonger l'activité de la Salle des Fêtes.</i> 	

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Projet 1.2.7. : Aménagement paysager du jardin situé derrière la Salle des Fêtes

Descriptif :

-Mise en œuvre de l'accessibilité aux PMR,

Elagage et entretien des arbres de haute tige existants (+30m),

-Aménagement paysager du site.

Référentiel territorial du Pacte

Vert :

2/4-Mise à disposition immédiate d'un espace ombragé et paisible

Maître d'ouvrage :

Commune de MONTARNAUD

Coût estimatif :

120 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

2024-2025

Partenaires potentiellement

concernés : Partenariat

technique :

CAUE, Hérault Ingénierie

Partenariat financier :

Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault, CCVH



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 1

Fiche action 1.2.

Intitulé de l'axe stratégique

Organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité grâce aux mobilités et aux équipements

Titre de l'action :

Mise en valeur du Centre Ancien

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

- La population de MONTARNAUD explose, des confessions religieuses autres que catholique souhaitent des lieux de sépulture au cimetière communal,
- Le cimetière a été agrandi en surface mais sans traitement paysager et sans aucune aire de stationnement,
- Le cimetière n'est pas circulaire pour les PMR (terre battue, gravillons),
- La récupération des eaux pluviales n'a pas été traitée (inondations de la partie basse et des sépultures),
- Mur de clôture instable.

Objectifs stratégiques

- Sécuriser le cimetière,
- Traiter le problème des eaux pluviales,
- Rendre accessible aux PMR l'ensemble des allées du cimetière,
- Créer des îlots de fraîcheur.

Projet 1.2.8. : Réhabilitation du cimetière communal

Descriptif :

- Reprise des murs de clôture,
- Dimensionner le réseau d'eaux pluviales en fonction du revêtement superficiel,
- Réseau hydraulique à installer et à raccorder,
- Créer une aire de stationnement accessible.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 3-Prévenir les pollutions (traitement des eaux pluviales)
- 4- Améliorer le bien-être des habitants (accessibilité et îlots de fraîcheur)

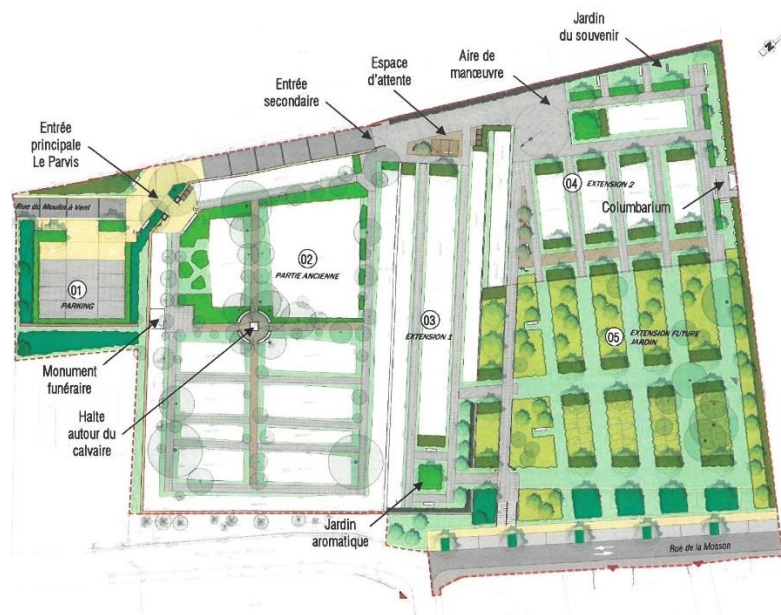
Maître d'ouvrage :

Commune de MONTARNAUD

Coût estimatif :

800 000 € TTC
Tranche 1 : 250 000 €
Tranche 2 : 300 000 €
Tranche 3 : 250 000 €

LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Calendrier prévisionnel :

Tranche 1 : 2024-2025

Tranche 2 : 2026-2027

Tranche 3 :2028

Partenaires potentiellement

concernés : Partenariat technique :

Etat

Partenariat financier :

*Etat, , Département de l'Hérault, Caisse
des Dépôts*

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Axe 1	Fiche action 1.3
Intitulé de l'axe stratégique <i>Organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité grâce aux mobilités et aux équipements</i>	Titre de l'action : <i>Création de la Maison des Associations</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre important d'associations autres que sportives, - Des locaux vétustes et décentrés du village, peu ou pas isolés thermiquement, - Des locaux non accessibles aux PMR, - Utilisation non simultanée des locaux par les associations, - Bâtiment communal non utilisé et en très mauvais état 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Créer un lieu polyvalent à usages multiples (locaux associatifs, locaux d'exposition, de formation), - Constituer un complément de locaux à la mairie exigüe, pour des usages spécifiques, - Locaux centraux conformes à la réglementation PMR et thermique situés à proximité d'un parking, - Sortie sur le domaine public protégée des véhicules. 	

Projet 1.3.1. : Création d'une Maison des Associations

Descriptif :

- Réhabilitation complète d'un bâtiment municipal
- Création à l'étage de deux grandes salles mises à disposition aux associations selon un calendrier à définir,
- Réalisation de rangements pour déposer le matériel entre deux séances,
- Création d'une grande salle à usage multiple en rez-de-chaussée,
- Aménagement d'un jardin extérieur,
- Chauffage par pompe à chaleur.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1- Chauffage/rafraichissement par pompe à chaleur,
- 2- Pièces climatisées à disposition des personnes âgées par temps de canicule,
- 4- Améliorer le bien-être des habitants : offrir la possibilité de participer à des activités culturelles.

Maître d'ouvrage :

Commune de MONTARNAUD

Coût estimatif :

570 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

2023

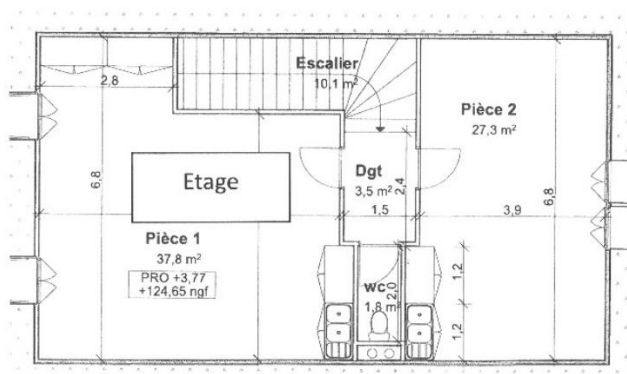
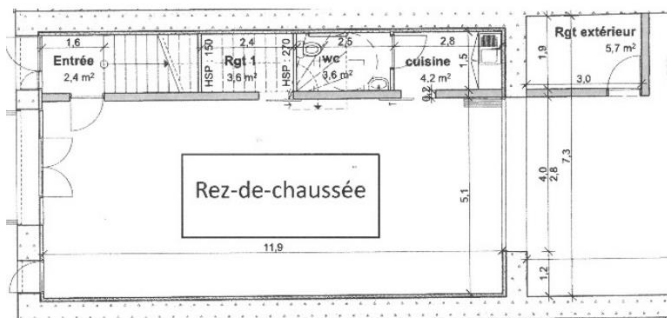
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

ABF

Partenariat financier :

Région Occitanie, Département de l'Hérault,



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 1	Fiche action 1.5
<p>Intitulé de l'axe stratégique</p> <p><i>Organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité grâce aux mobilités et aux équipements</i></p>	<p>Titre de l'action :</p> <p>Habitat</p>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>La commune est propriétaire d'un bâti remarquable de deux niveaux dans le centre ancien,</i> - <i>Un logement occupé au 1^{er} étage, non conforme à divers titres dans le cadre du classement énergétique,</i> - <i>Un logement en rez-de-chaussée libéré par une association, en piteux état,</i> - <i>La structure du bâtiment est bonne et sa localisation est remarquable.</i> 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Réaliser deux logements communaux conventionnés avec l'Etat,</i> - <i>Etablir des baux conformes à la réglementation,</i> - <i>Permettre aux locataires de bénéficier des aides de l'Etat.</i> 	

Projet 1.5.2. : Réalisation de deux logements communaux

Descriptif :

- Réalisation de deux logements conventionnés,
- Reprise de l'isolation intérieure,
- Reprise du chauffage et de toutes les installations électriques et de plomberie.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4- Améliorer le bien-être des habitants : fournir des logements décents pour les familles les plus modestes au centre du village ;

Maître d'ouvrage :

Commune de MONTARNAUD

Coût estimatif :

350 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

2024-2025

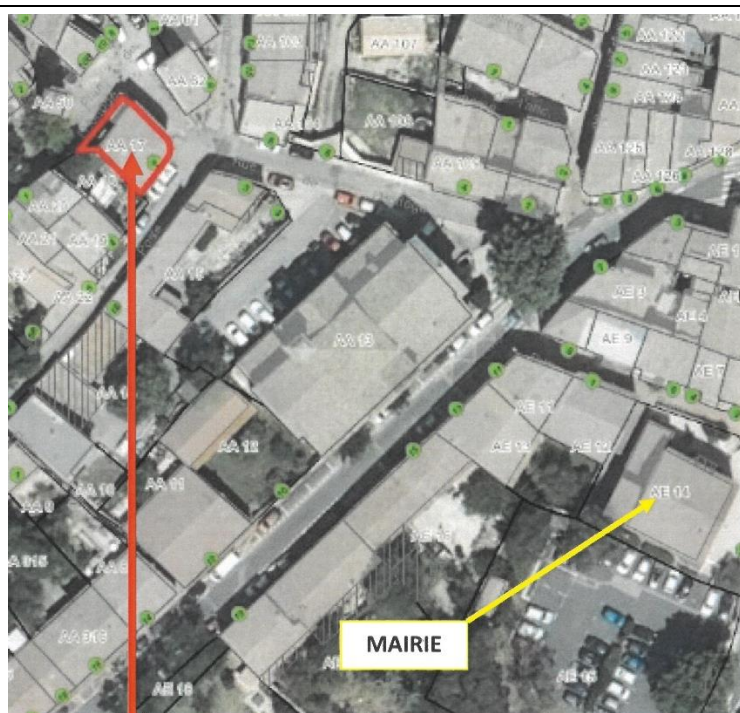
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Bailleur social (à définir)

Partenariat financier :

Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault, CCVH



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 1	Fiche action 1.5.
Intitulé de l'axe stratégique <i>Organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité grâce aux mobilités et aux équipements</i>	Titre de l'action : Habitat
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - 150 logements sociaux sur la commune de MONTARNAUD (FDI/ Hérault Logement), - Forte demande de logements, - Obligation urbaine dans la ZAC du PRADAS (3^{ème} opération), - Terrain propriété du Département de l'Hérault. 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Répondre à la demande en logements sociaux et plus particulièrement à celles des personnes âgées eu égard à la proximité des commerces, - Installer des professions médicales et paramédicales sur un secteur non équipé, - Terminer l'aménagement de l'entrée de ville. 	

Projet 1.5.3. : Création d'une résidence de 28 logements sociaux

Descriptif :

- Opération expérimentale de 28 logements dont 11 en habitat sénior Service réservés aux plus de 65 ans, 8 logements réservés à l'habitat inclusif gérés par APF, Gammes,
- Tous les rez-de-Chaussée seront occupés par des locaux commerciaux à usage médical ou paramédical et une salle commune pour des activités réservée aux résidents.
- Ces logements seront équipés en panneaux photovoltaïques.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1- Photovoltaïque

4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants avec des appartements adaptés au système médical proche.

Maître d'ouvrage :

Hérault Logement

Coût estimatif :

4 880 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

2024-2025

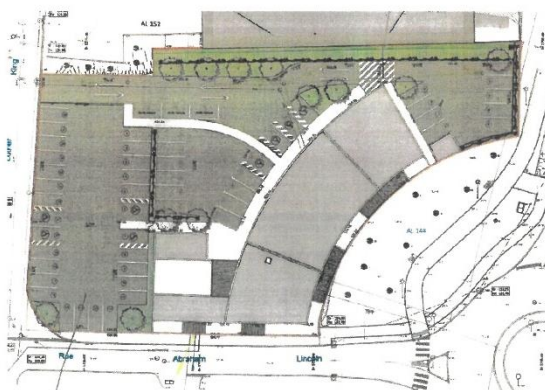
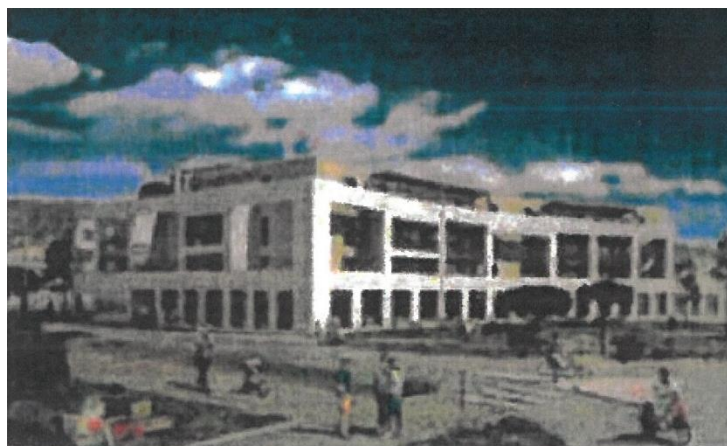
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Hérault Logement

Partenariat financier :

Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault, CCVH/ Caisse des Dépôts, Hérault Logement



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 1	Fiche action 1.6.
Intitulé de l'axe stratégique <i>Organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité grâce aux mobilités et aux équipements</i>	Titre de l'action : Aménagement de la Plaine des Sports
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - Une population très jeune (25% de la population à moins de 14 ans), - Des équipements réduits ou obsolètes (skate, terrain de foot pas aux normes), - Un espace vierge communal à proximité des terrains de tennis et du terrain de pétanque, proche de la maternelle, de la crèche et du collège, - Une forte demande de nouveaux équipements, - Echange de foncier en cours avec le Département de l'Hérault. 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Recentrer les équipements sportifs, - Offrir des équipements qui correspondent à l'âge des utilisateurs, - Offrir des équipements aux normes pour organiser des compétitions, - Interdire la circulation des véhicules dans l'emprise du plateau sportif, - Contractualiser avec le Département de l'Hérault (mise à disposition de foncier communal contre la réalisation d'un plateau sportif (1 terrain de hand et 3 terrains de basket) et de son usage en dehors des périodes d'usage scolaire, - Créer des îlots de fraîcheur sur une zone « zéro arbre ». 	

Projet

1.6.1/1.6.2/1.6.3/1.6.4/1.6.5 :

Aménagement de la Plaine des Sports

Descriptif :

Réalisation de la phase travaux en plusieurs tranches :

- 1/ Réalisation d'un Pumptrack,
- 2/Réalisation du plateau sportif par le Département de l'Hérault,
- 3/ Mise en place d'un Street Workout et jeux d'enfants,
- 4/Aménagement de l'espace de liaison,
- 5/ Réalisation d'un Skatepark,
- 6/ Mise aux normes d'un terrain de foot synthétique avec vestiaires et sanitaires.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2-Création d'îlots de fraîcheur,
- 4- Améliorer la santé et le bien-être en offrant la possibilité d'accéder à des équipements sportifs,
- 6- Amélioration de l'attractivité avec la proposition de plateaux sportifs variés.

Maître d'ouvrage :

Département de l'Hérault et commune de MONTARNAUD

Coût estimatif :

Terrain de foot : 1 000 000 € TTC

Reste du plateau : 1 000 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

2023-2028

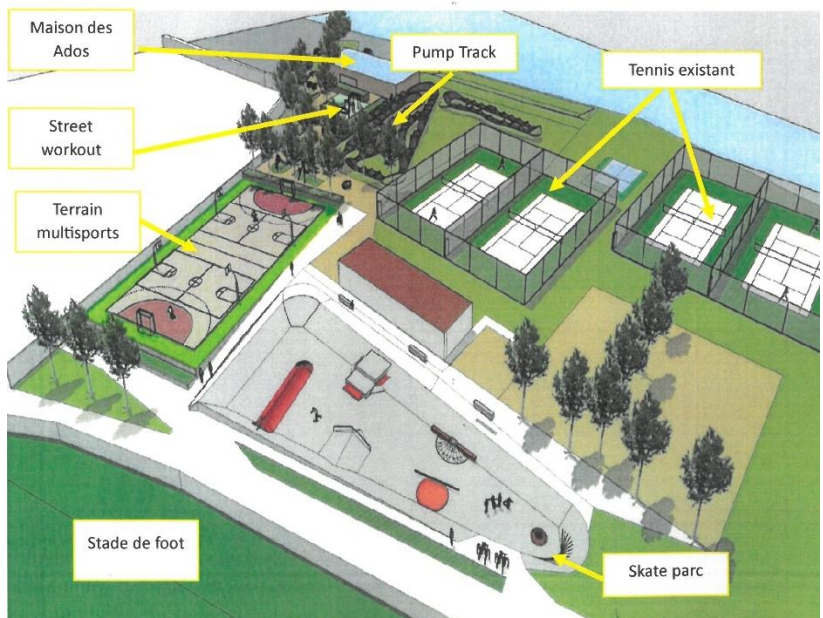
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Département de l'Hérault, Commune de MONTARNAUD

Partenariat financier :

Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault, FFF, commune



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 1	Fiche action 1.7.
Intitulé de l'axe stratégique <i>Organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité grâce aux mobilités et aux équipements</i>	Titre de l'action : Reconversion de la cave coopérative en locaux publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le centre du village s'est déplacé avec l'extension de la commune (côté ZAC du PRADAS),</i> - <i>Les bâtiments publics sont exigus et pour certains d'entre eux, ce sont les mêmes qu'à l'époque où la population comptait 800 ou 2 100 habitants,</i> - <i>Des locaux sont inadaptés à leur usage (mairie, bibliothèque), Dispersion des bâtiments publics qui ne favorise pas leur gestion et leur entretien,</i> - <i>Cave coopérative désaffectée depuis 20 ans (3 000 m de plancher, 13 000 m² de terrain en centre-ville)</i> 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Mettre au centre du village la mairie et tous les équipements publics (modification partielle du PLU déjà réalisée), pour un accès facilité à pied ou à vélo,</i> - <i>Faire une gestion commune et rigoureuse en mutualisant certains espaces et fonctions,</i> - <i>Adapter le foncier extérieur pour prolonger les activités d'intérieur,</i> - <i>Créer un lieu pour accueillir le maximum de festivités municipales,</i> - <i>Faire de l'autoconsommation avec la pose de panneaux photovoltaïques,</i> - <i>Récupérer les eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts communaux.</i> 	

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Projet 1.7.1/1.7.2/1.7.3/ :
Reconversion de la cave coopérative
(étude programmation-Démolition-
réalisation des travaux)

Descriptif :

- Démolition des 2/3 de l'enveloppe (problème de toiture supportée par les cuves à vin et conservation des premières trames et du fronton symbolique,
- Récupération des moellons pour la reconstruction des ouvrages sur le site,
- Nettoyage des espaces verts,
- Reconstruction de la cave en matériaux différents mais dans le même gabarit,
- Composition : mairie, Centre Social, CCAS, Police municipale, salle multi-spectacles (cinéma, théâtre, etc), médiathèque, école de musique et de danse intercommunales, soit 2 695 m² de plancher.
- Installation photovoltaïque en deux étapes pour de l'autoconsommation,
- Récupération des eaux de pluie dans les anciennes cuves à vin.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1-bâtiment à énergie positive pour une autoconsommation,
- 2-Récupération des eaux pluviales,
- 4-6- Bâtiment recentrant toutes les activités publiques et desservi pas voies douces

Maître d'ouvrage :

Commune de MONTARNAUD et CCVH

Coût estimatif :

10 000 000 €TTC

Calendrier prévisionnel :

Phase démolition : 2025

Phase aménagements extérieurs : 2026

Phase construction : 2027/2028

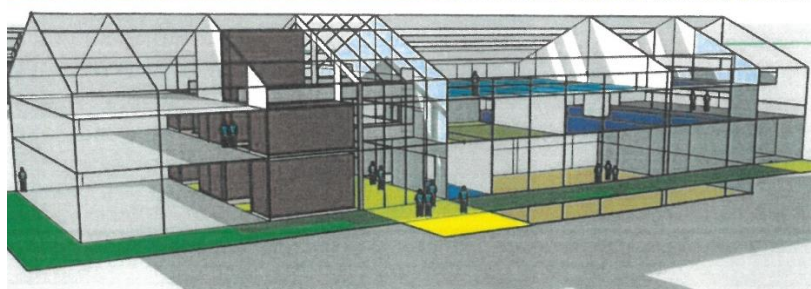
Partenaires potentiellement

concernés : Partenariat technique :

CCVH, CAF de l'Hérault

Partenariat financier :

Etat, Région Occitanie (AAP Reconquête des Friches en Occitanie), Département de l'Hérault, CCVH, CAF de l'Hérault, Caisse des Dépôts



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 1	Fiche action 1.8.
Intitulé de l'axe stratégique <i>Organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité grâce aux mobilités et aux équipements</i>	Titre de l'action : Etude et aménagement de la friche « Maison BERENGUER »
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - Cette parcelle comprenant terrain et bâti d'une surface de 3 000 m² est non habitée depuis plus de 20 ans, - Elle est située au milieu du centre ancien de la commune, - Le terrain est frappé d'équipement public au PLU, - La commune a préempté la cession de cette parcelle pour éviter la construction de logements privés et l'augmentation du nombre de véhicules en plein centre. 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Elargir la piétonnisation du centre ancien, - Etablir une liaison rapide avec les commerces avec la mise en place d'une passerelle sur la MOSSON, - Mise en place d'une aire de jeux pour enfants sur la partie ombragée et à l'abri total de la circulation automobile, - Régler le problème d'inondation du quartier de la rue de la Traversette par les eaux pluviales, - Exploiter les bâtis existants avec des équipements publics ou des commerces (une concertation publique sur les besoins de la population et le devenir du lieu est actuellement en cours auprès de la population). 	

Projet

1.8.1./1.8.2/1.8.3/ : Etude et aménagement de la « maison BERENGUER »

Descriptif :

- parcelle d'une superficie de 3 000 m² y compris une zone bâtie de 800 m² (R+1) en état pour partie,
- Réalisation du traitement hydraulique (EP) et réalisation d'un équipement sur le bâti conservé

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1-Bâtiment à énergie positive pour une autoconsommation,
- 2-Faire bénéficier les montarnéens d'un nouvel espace public boisé et ombragé,
- 3-Conservation et amélioration d'un parc existant, mise en valeur de la MOSSON,
- 5- Développement possible du commerce
- 6- Piétonnisation et hiérarchisation des déplacements.

Maître d'ouvrage :

Commune de MONTARNAUD

Coût estimatif :

Partie 1 : traitement hydraulique, démolition du bâti instable, réalisation de la passerelle et aménagement du jardin : 400 000 € TTC

Partie 2 :

Réalisation d'équipements dans le bâti : 2 000 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

Partie 1 : 2024-2025

Partie 2 : 2026-2027

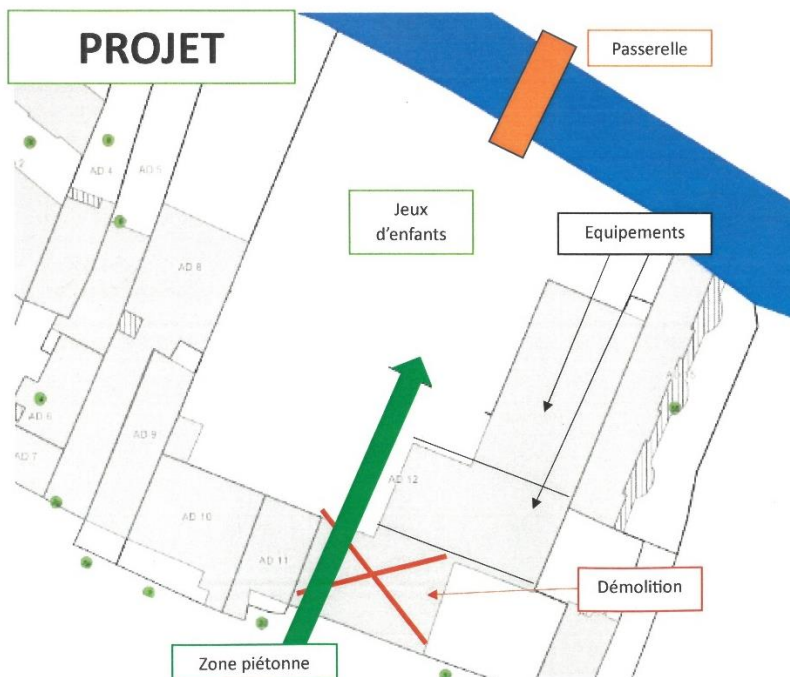
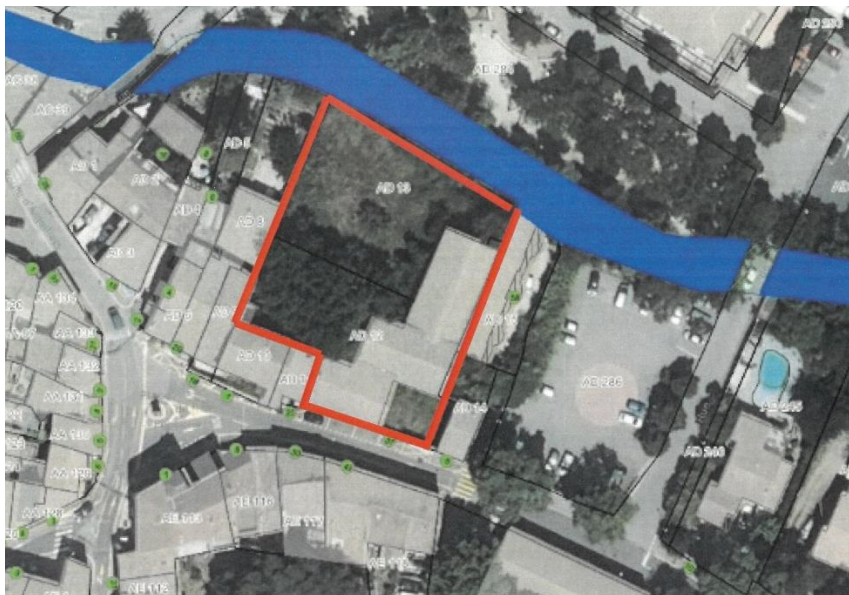
Partenaires potentiellement

concernés : Partenariat technique :

CAUE, ABF, Département de l'Hérault, DDTM

Partenariat financier :

Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault, CCVH



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 1	Fiche action 1.9
<p>Intitulé de l'axe stratégique</p> <p><i>Organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité grâce aux mobilités et aux équipements</i></p>	<p>Titre de l'action :</p> <p>Construction de la Maison des Ados</p>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>L'ALSH Ados est implanté à l'école élémentaire, à l'opposé des équipements sportifs et ludiques de la commune,</i> - <i>Les locaux sont en sous-sol, peu utilisables et l'accès mal aisé,</i> - <i>L'implantation de l'ALSH à l'école élémentaire n'est pas attractive pour les Ados qui ne veulent pas « retourner à l'école »,</i> - <i>Demande importante de nouveaux Ados de participer aux activités proposées par la commune,</i> - <i>Problème de voisinage avec les riverains, notamment lors de manifestations en fin de semaine et en soirée,</i> - <i>Un terrain communal non utilisé sur le plateau sportif</i> 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Rapprocher l'ALH Ados du plateau sportif et surtout du collège,</i> - <i>Donner un espace intérieur plus important,</i> - <i>Permettre une ouverture plus étalée dans le temps,</i> - <i>Envisager l'autoconsommation électrique et l'auto-construction du mobilier par les ados.</i> 	

Projet 1.9.1. : Construction de la maison des Ados.

Descriptif :

-Entre le collège et le Skate Park, le Pumptrack et le Street Workout, construction d'un local de plain-pied largement ouvert sur l'espace sportif, Isolation performante et accessibilité PMR.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4- Amélioration du bien-être des ados,
6-Eviter les déplacements, rééquilibrage, créer une attractivité supplémentaire.

Maître d'ouvrage :

Commune de MONTARNAUD

Coût estimatif :

400 000 €TTC

Calendrier prévisionnel :

2024-2025

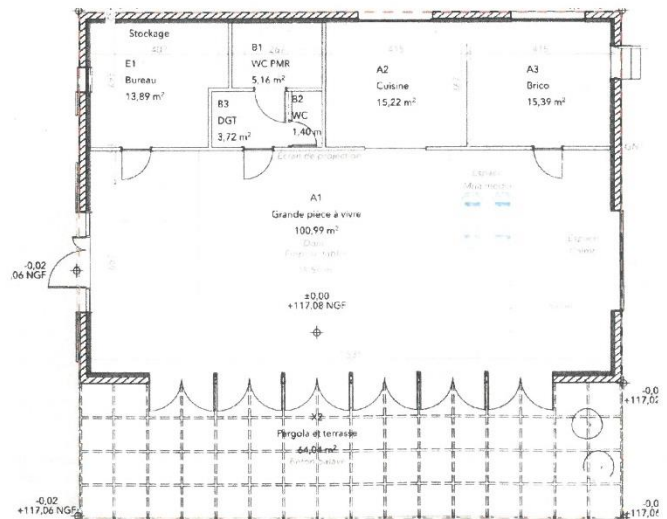
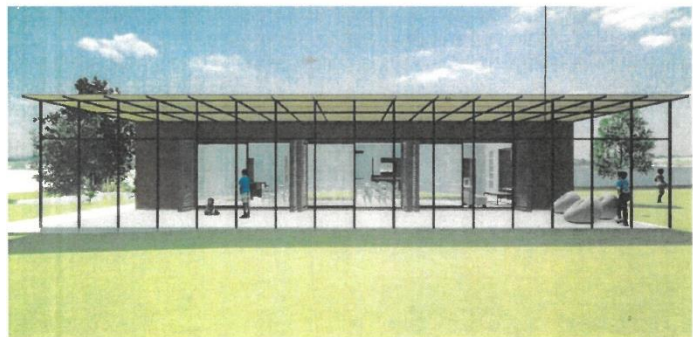
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

CAUE, CAF de l'Hérault

Partenariat financier :

Etat, Département de l'Hérault, CAF de l'Hérault



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 1	Fiche action 1.10
Intitulé de l'axe stratégique <i>Organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité grâce aux mobilités et aux équipements</i>	Titre de l'action : Agrandissement de l'école maternelle et création d'un ALSH maternel
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>La population s'accroît et le nombre d'élèves en maternelle reste stable,</i> - <i>Une classe est installée dans un préfabriqué,</i> - <i>Des dortoirs ont été supprimés pour y réaliser des classes supplémentaires. L'école prévue pour 6 classes, en accueille aujourd'hui 9,</i> - <i>L'ALSH maternel est actuellement installé dans les locaux de l'école élémentaire,</i> - <i>Les Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) du matin, du midi et du soir sont réalisés dans des locaux inadaptés (ex : couloir) qui demandent un grand renfort de personnel.</i> 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Suppression du préfabriqué, les dortoirs retrouvent leur usage d'origine,</i> - <i>Création d'une nouvelle classe,</i> - <i>Création de locaux à l'ALSH et aux ALP,</i> - <i>Agrandissement de la capacité d'accueil de l'ALSH élémentaire en raison du déplacement de l'ALSH maternel à la maternelle,</i> - <i>Désimperméabilisation de la cour et création d'îlots de fraîcheur.</i> - <i>Mise en place d'une autoconsommation électrique (photovoltaïque).</i> 	

Projet 1.10. : Agrandissement de l'école maternelle et création d'un ALSH maternel

Descriptif :

- Démolition de la cour avant et emport du préfabriqué,
- Création d'une classe et de locaux pour l'ALSH et les ALP (dortoir, accueil, salles d'activités) aux normes actuelles,
- plantations dans la nouvelle cour avant désimperméabilisée ; aménagement de la cour arrière avec complément de plantations et jeux d'enfants en bois,
- Aménagement d'un accès aux locaux ALSH et ALP distinct de celui de l'école maternelle,
- Plantations aux abords des classes existantes, mise en place de pare-soleil et de brasseurs d'air afin de réduire la surchauffe d'été,
- Mise en place de panneaux photovoltaïques

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1-Pose de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation,
- 2-Bien-être des familles dans un lieu adapté, création d'îlots de fraîcheur

Maître d'ouvrage :

Commune de MONTARNAUD

Coût estimatif :

1 640 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

2023-2024

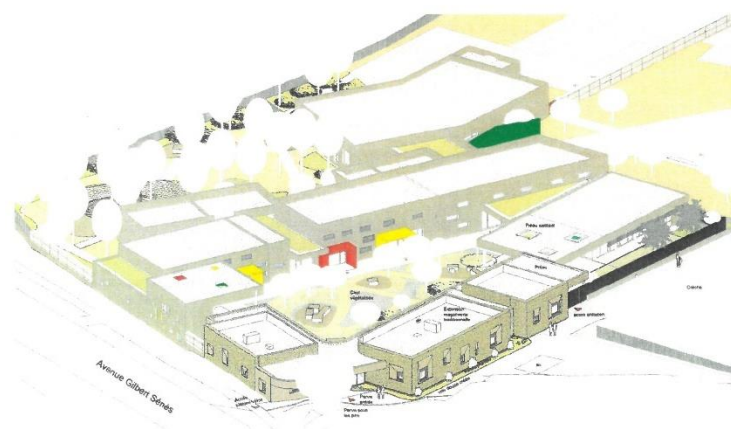
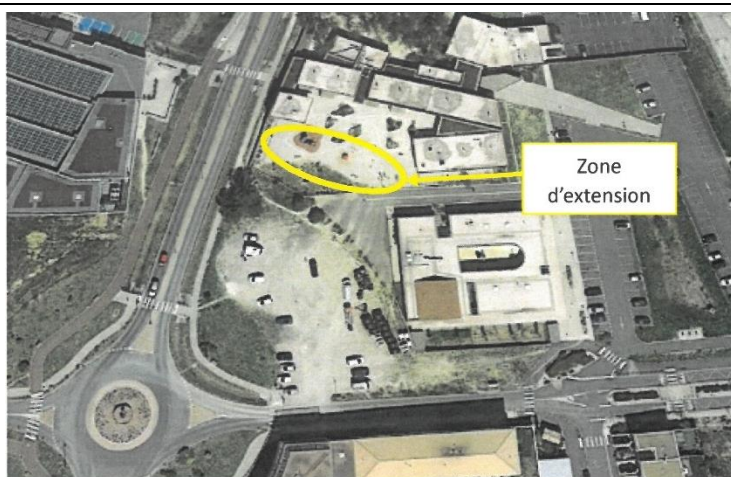
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

CAF de l'Hérault

Partenariat financier :

Etat , Département de l'Hérault, CAF de l'Hérault



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 1	Fiche action 1.11
Intitulé de l'axe stratégique <i>Organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité grâce aux mobilités et aux équipements</i>	Titre de l'action : Installation de la vidéoprotection
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - Une population qui augmente exponentiellement, dont 25% a moins de 14 ans, - Des équipements publics supplémentaires réalisés ou en cours de réalisation, - Des lieux de rassemblement illicites, - Pas de police municipale le soir et la nuit. 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Installation d'un système de vidéoprotection avec 13 caméras installées à ce jour, - Protéger les nouveaux sites sensibles que sont les équipements créés (ALSH maternel, Plaine des Sports, Maisons des Ados et des Associations), - Installation de caméras supplémentaires. 	

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Projet 1.11 : Installation de la vidéoprotection

Descriptif :

-Fourniture, pose et raccordement de 4 caméras sur de nouveaux équipements publics (ALSH maternel, Plaine des Sports, Maison des Ados, Maison des Associations).

Référentiel territorial du Pacte Vert :
2-Amélioration du bien-être des habitants

Maître d'ouvrage :

Commune de MONTARNAUD

Coût estimatif :

228 000€ TTC

Calendrier prévisionnel :

2023-2024-2025

Partenaires potentiellement

concernés : Partenariat technique :

Gendarmerie

Partenariat financier :

Etat



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 2	Fiche action 2.2
Intitulé de l'axe stratégique <i>Valoriser et conforter le statut de petite ville attractive et dynamique, en conservant son caractère rural et en valorisant ses atouts historiques</i>	Titre de l'action : Rénovation de la chapelle castrale et de son accès
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>La commune de MONTARNAUD est propriétaire d'une chapelle castrale adossée au château. Ces deux bâtiments sont classés aux monuments historiques (12^{ème} siècle),</i> - <i>La chapelle castrale est située au point haut de la commune et la voie qui y conduit est à reprendre,</i> - <i>De par sa situation et son état, la chapelle est peu utilisée et peu visitée,</i> - <i>Des canalisations AEP et EU sont à reprendre par la CCVH.</i> 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Réhabiliter la chapelle,</i> - <i>Permettre un accès aisé (voitures et piétons),</i> - <i>Organiser des manifestations culturelles dans la chapelle,</i> - <i>Informers les marcheurs de l'existence de la chapelle (chemin de Compostelle).</i> 	

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Projet 2.2.1/2.2.2 : Aménagement de la chapelle castrale et son accès

Descriptif :

Pour la chapelle :

- assainir les murs (humidité intérieure et végétation extérieure),
- Reprendre une partie de la toiture,
- Reprendre l'éclairage et l'installation électrique, adaptation aux manifestations,
- Assurer l'accès de la chapelle aux PMR.

Pour l'accès :

- Aménager l'espace périphérique de la chapelle,
- Reprendre l'accès, eu égard à la pente, par un escalier inclus dans la voirie,
- Reprise des canalisations défectueuses.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1-Contribuer à l'économie circulaire (tourisme)
- 6-Amélioration de l'attractivité de la commune et facilitation de l'accès (voies et PMR)

Maître d'ouvrage :

Commune de MONTARNAUD

Coût estimatif :

Réhabilitation de la chapelle : 150 000 € TTC

Réhabilitation de l'accès à la chapelle : 350 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

Réhabilitation de la chapelle : 2024-2025

Réhabilitation de l'accès à la chapelle : 2026-2027

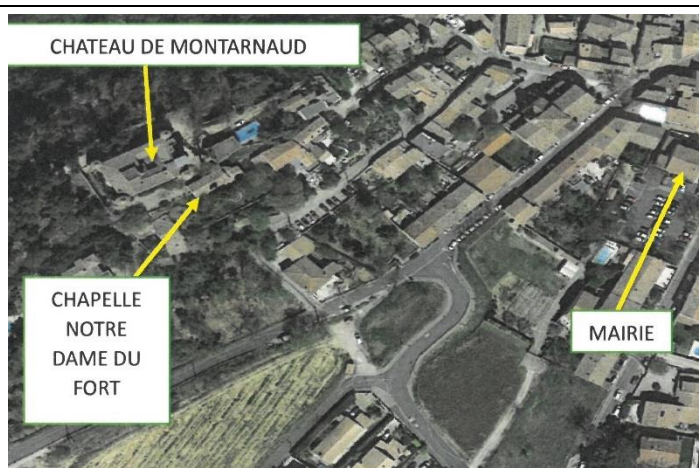
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

CAUE, DRAC, ABF, CCVH

Partenariat financier :

Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault, CCVH, Fondation du Patrimoine



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 2	Fiche action 2.3
Intitulé de l'axe stratégique <i>Valoriser et conforter le statut de petite ville attractive et dynamique, en conservant son caractère rural et en valorisant ses atouts historiques</i>	Titre de l'action : Aménagement paysager de l'entrée de ville (Route de SAINT PAUL ET VALMALLE)
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>La commune de MONTARNAUD s'est agrandie et la limite de la zone urbanisée s'est déplacée,</i> - <i>La vitesse des véhicules est trop importante malgré la réglementation mise en place (50km/h),</i> - <i>La chaussée de la voie d'entrée de ville est déformée par les travaux d'aménagement de la ZAC du PRADAS.</i> 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Transformer la départementale en voie urbaine,</i> - <i>Reprendre et créer des voies cyclables afin de permettre aux nouveaux habitants de rejoindre le centre, le collège, l'école élémentaire et la maternelle en vélo, de façon sécurisée,</i> - <i>Réaliser la jonction piétonne sécurisée entre les deux parties de la ZAC du PRADAS séparées par la voie départementale,</i> - <i>Construire la liaison piétonne, jonction de celles existantes, qui permettra de contourner la ZAC du PRADAS, sans contact avec la circulation automobile,</i> - <i>Arborer l'entrée de ville et réaliser un ombrage pour les déplacements doux,</i> - <i>Poser la caméra de vidéoprotection à l'entrée de ville.</i> 	

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Projet 2.3.1: Aménagement paysager de l'entrée de ville (route de SAINT PAUL ET VALMALLE)

Descriptif :

- Reprise complète de la voirie existante, avec création d'un îlot central continu, éclairage et signalisation,
- Reprise de la piste cyclable pour l'adapter au niveau de la voie,
- Créer un îlot central (passage surélevé) pour relier par voies douces les deux îlots de la ZAC du PRADAS séparés par cette voie,
- Création d'une voie piétonne reliant les voies déjà réalisées à l'intérieur de la ZAC,
- Plantations pour créer des îlots de fraîcheur au droit des voies douces,
- Traitement des eaux pluviales par création de fossés et d'exutoires.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2-Ilots de fraîcheur,
- 4-Améliorer le bien-être des habitants avec des promenades sécurisées,
- 6- Agir pour l'attractivité des mobilités durables (voies cyclables et voies piétonnes).

Maître d'ouvrage :

Département de l'Hérault, commune

Coût estimatif :

800 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

2024-2025

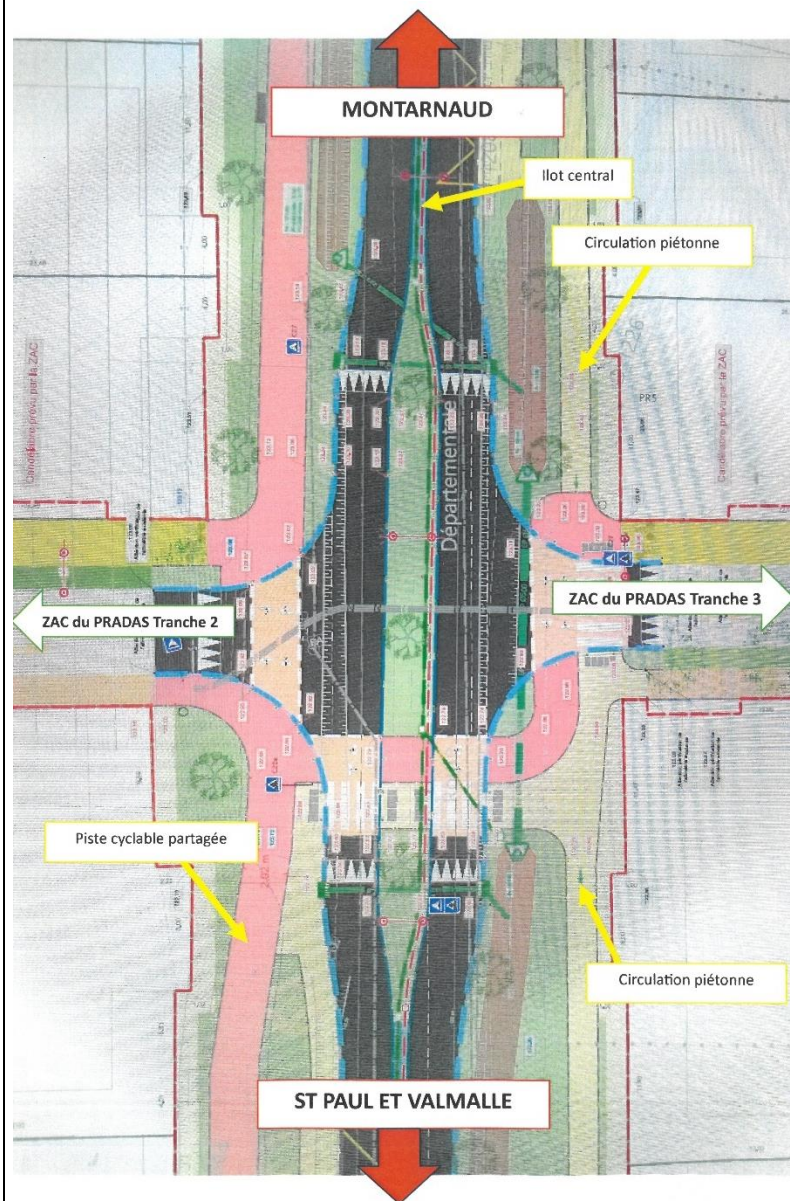
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Département de l'Hérault, CAUE

Partenariat financier :

Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 2	Fiche action 2.4
Intitulé de l'axe stratégique <i>Valoriser et conforter le statut de petite ville attractive et dynamique, en conservant son caractère rural et en valorisant ses atouts historiques</i>	Titre de l'action : Réhabilitation du Moulin à Vent et sentier de promenade découverte
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Il existe un ancien moulin à vent détérioré (il ne reste qu'un fût en pierres),</i> - <i>Le moulin est situé sur une parcelle privée mais les terrains autour appartiennent à la commune,</i> - <i>Un ancien parcours sportif sur le lieu est abandonné.</i> 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Avec l'accord du propriétaire, réhabiliter ce lieu sous la forme associative ou d'un chantier-école,</i> - <i>Créer un sentier de visite panoramique,</i> - <i>Créer un lieu complémentaire de visite et convivial sur la commune,</i> - <i>Organiser un travail de recherche sur le moulin à vent avec les écoles et le collège de MONTARNAUD.</i> 	

Projet 2.4.1: Réhabilitation du Moulin à Vent et sentier de promenade découverte

Descriptif :

- Reprendre la maçonnerie existante,
- Construire la structure de toiture et de support des ailes du moulin. Mise en place d'un chantier-école avec, par exemple, les Compagnons du Devoir de BAILLARGUES,
- Aménager les abords et le sentier de découverte.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2-Aménager un îlot de fraîcheur accessible sur cette zone,
- 3-Penser la biodiversité en canalisant les passages piétons

Maître d'ouvrage :

Commune de MONTARNAUD sous convention avec le propriétaire

Coût estimatif :

Réhabilitation du moulin : 300 000 € TTC
Création/réhabilitation du sentier de promenade et de découverte : 80 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

2026-2027-2028

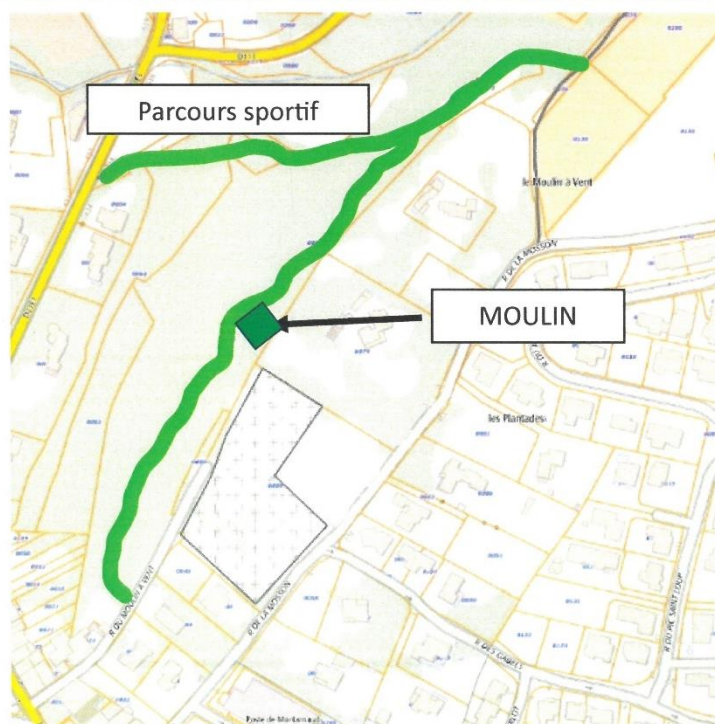
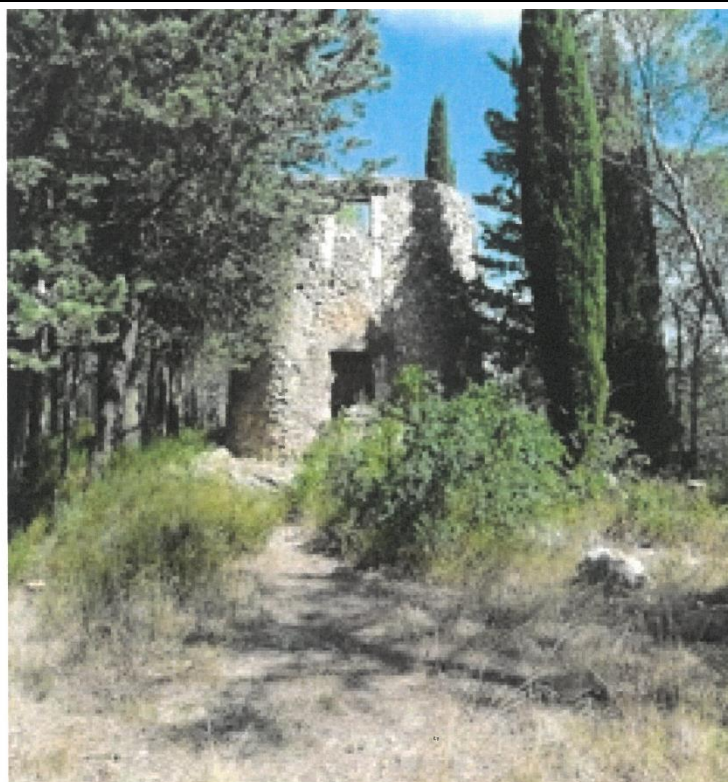
Partenaires potentiellement

concernés : Partenariat technique :

Propriétaire de la parcelle, DRAC, ABF, CAUE, ONF

Partenariat financier :

Etat, Département de l'Hérault, Fondation de France



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

<p>Axe 2</p>	<p>Fiche action 2.5</p>
<p>Intitulé de l'axe stratégique</p> <p><i>Valoriser et conforter le statut de petite ville attractive et dynamique, en conservant son caractère rural et en valorisant ses atouts historiques</i></p>	<p>Titre de l'action :</p> <p>Chemin de Compostelle</p>
<p>PRESENTATION DE L'ACTION</p>	
<p>Contexte</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - La voie d'ARLES du chemin de COMPOSTELLE passe à MONTARNAUD, - L'identification de ce chemin, hors commune et dans la commune, est insignifiante, - Il n'existe pas de point de renseignement pour les marcheurs. 	
<p>Objectifs stratégiques</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le passage du chemin de COMPOSTELLE pour permettre la visite du vieux village et des bâtiments classés présents sur la commune, - Identifier le passage du chemin de COMPOSTELLE dans la ville, - Créer un point d'information. 	
<p>Projet 2.5.1: Chemin de COMPOSTELLE</p> <p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Tracer avec des motifs adaptés, le passage du chemin de COMPOSTELLE dans la commune, -Créer un point d'information en mairie ou chez un privé, -Identifier l'ensemble des gîtes ou habitats disponibles pour les marcheurs. <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-Mettre en rapport les marcheurs avec les commerçants et les lieux d'accueil, 6- Rendre plus attractif le château et la chapelle classés tous les deux (12^{ème} siècle) et améliorer la mobilité piétonne par un balisage adapté. <p>Maître d'ouvrage : Commune de MONTARNAUD</p> <p>Coût estimatif : 30 000 € TTC</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024-2025</p>	

Partenaires potentiellement

concernés : Partenariat

technique :

CAUE, DRAC, ABF

Partenariat financier :

DRAC, , Département de l'Hérault

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Axe 3	Fiche action 3.1
Intitulé de l'axe stratégique <i>Prendre en compte les besoins environnementaux globaux dans une petite ville rurale</i>	Titre de l'action : Mise en place d'installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux (autoconsommation)
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>L'évolution du coût de l'énergie,</i> - <i>La consommation en constante augmentation des bâtiments communaux dont celle de l'école élémentaire,</i> - <i>Le manque d'entretien du plancher chauffant et le vieillissement du matériel chauffant existant dans cette école,</i> - <i>Des possibilités physiques d'installations sur les toitures.</i> 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Adapter l'installation sur la consommation minimale afin de faire de l'autoconsommation et avoir un temps de retour le plus réduit possible,</i> - <i>Réaliser avant, des travaux d'isolation thermique des toitures de l'école élémentaire, puis, en fonction de la consommation, constater et définir l'installation à mettre en œuvre pour de l'autoconsommation,</i> - <i>Pour la cave coopérative, prévoir une installation minimum, puis suivre la consommation annuelle et réadapter l'installation aux besoins.</i> 	

Projet
3.1.1 /3.1.2/3.1.3 :
Pose de panneaux
photovoltaïques pour
de
l'autoconsommation
sur place

Descriptif :

-Tranche 1 : Ecole maternelle
-Tranche 2 : Ecole élémentaire,
Tranche 3 : Installation provisoire à la
cave coopérative,
Tranche 4 : Installation définitive à la
cave coopérative

Référentiel territorial du Pacte
Vert :

1-Région à énergie positive,
2-Utilisation des ressources,
3-Solidarité financière en vue de
réduire les coûts de fonctionnement
de la commune.

Maître d'ouvrage :

Commune de MONTARNAUD

Coût estimatif :

Tranche 1 : 70 000 € TTC
-Tranche 2 : 85 000 € TTC
Tranche 3 : 70 000 € TTC
Tranche 4 : à définir en fonction des
résultats

Calendrier prévisionnel :

Tranche 1 : 2023-2024
-Tranche 2 : 2024-2025
Tranche 3 : 2027
Tranche 4 : au-delà de 2028

Partenaires potentiellement

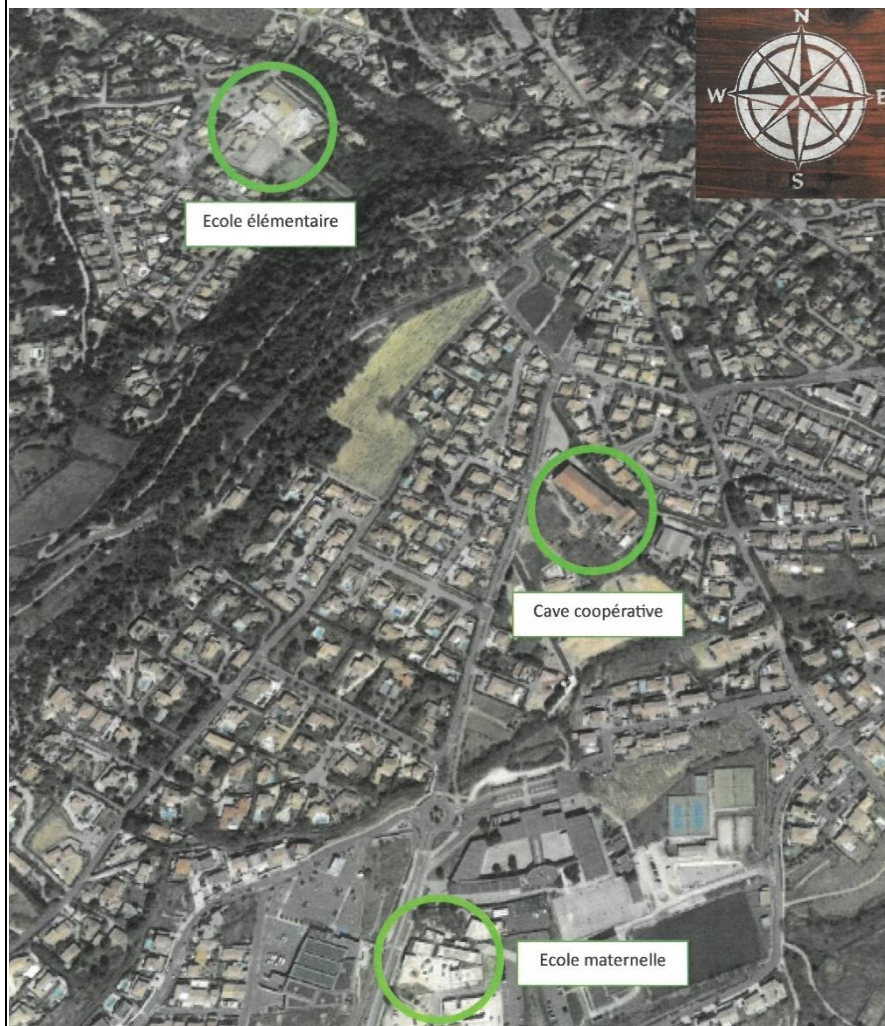
concernés : Partenariat

technique :

CESML, SYDEL, ABF

Partenariat financier :

*DRAC, , Département de l'Hérault,
Caisse des Dépôts*



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 3	Fiche action 3.2
Intitulé de l'axe stratégique <i>Prendre en compte les besoins environnementaux globaux dans une petite ville rurale</i>	Titre de l'action : Aménagement paysager et sportif de la cour de l'école élémentaire
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - 1 000 des 4 000 habitants de la commune ont moins de 14 ans, - L'école élémentaire comprend 18 classes + 1 classe ULIS (création de 3 classes en 3 ans) et le réfectoire scolaire a été agrandi (+ 40% de surface ajoutée), - Une école réalisée en partie sur une ancienne route et la cour comprend 4 niveaux de terrains différents, - Pas d'ombrage dans la cour qui est très minérale, - Déplacement à venir des ALSH maternel et Ados sur d'autres lieux communaux. 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en sécurité de la cour en mettant au même niveau les 4 plateaux différents, - Désimperméabilisation d'une partie de la cour avec un apport de terre végétale, une rétention des eaux pluviales et la plantation d'arbres de hautes tiges, - Mise en place de structures tendues pour la protection solaire de la cour haute, - Récupération, à l'intérieur de l'emprise de l'école, d'un équipement scolaire situé à proximité (City Stade) et de locaux à usages sanitaires et de stockage. 	

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Projet 3.2.1: Aménagement paysager et sportif de la cour de l'école élémentaire

Descriptif :

-Décroustage de l'enrobé d'une partie de la cour et mise à niveau altimétrique par apport de terre végétale (partie réservoir en sous-surface), tenue des terres par gabions sur la partie basse, plantation d'arbres de hautes tiges sur ce nouvel espace,

-Déplacement des clôtures pour intégrer un équipement City Stade à usage scolaire uniquement (un autre étant posé sur le plateau sportif communal),

-Mise en place de structures tendues pour la protection solaire d'une partie de la cour non pourvue de végétaux ;

-Aménagement d'une noue d'évacuation EP au milieu de la cour,

-Mise en place de sanitaires et lieux de stockage complémentaires pour l'espace sportif de l'école.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

2-Végétalisation et Désimperméabilisation,

4-Création d'ombrages sur les cours surchauffés

Maître d'ouvrage :

Commune de MONTARNAUD

Coût estimatif :

350 000 €

Calendrier prévisionnel :

Partie toiles tendues : 2024-2025

Partie Désimperméabilisation : 2025-2026

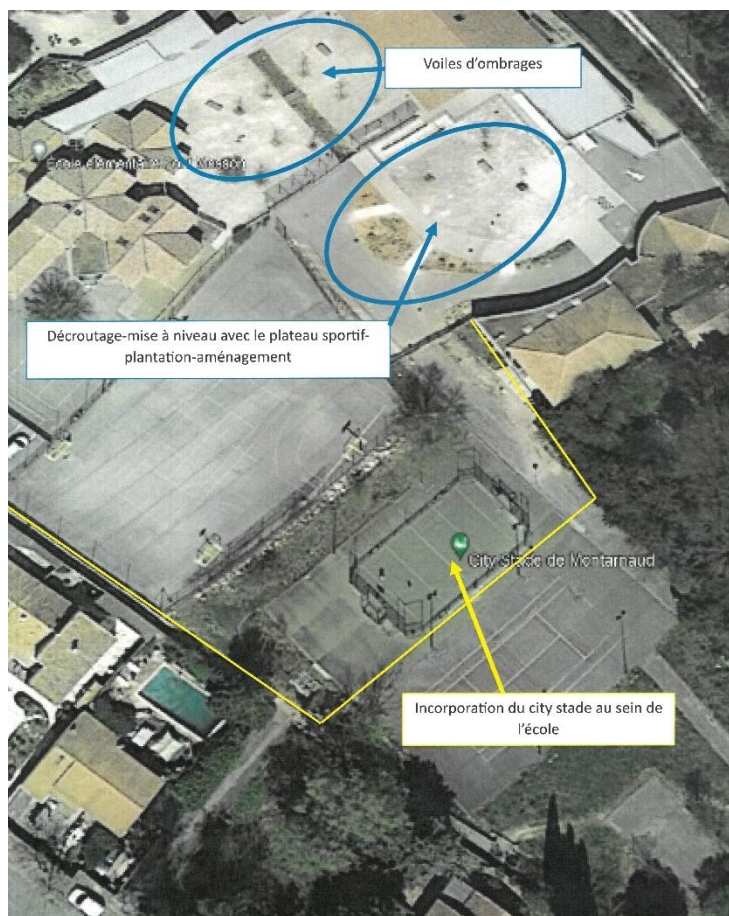
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Département de l'Hérault

Partenariat financier :

Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 3	Fiche action 3.3
Intitulé de l'axe stratégique <i>Prendre en compte les besoins environnementaux globaux dans une petite ville rurale</i>	Titre de l'action : Remplacement des appareils d'éclairage de voirie par des leds
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - Une évolution exponentielle des coûts de l'énergie, - Des installations d'éclairage public vétustes et très consommatrices, - Une petite partie du réseau d'éclairage public équipée en Leds. 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la consommation électrique, - Assurer l'extinction nocturne (hiver : 23H00/05H00 ; été : 24H00/06H00), - Remplacer les éclairages les plus anciens et les plus consommateurs, - Ne pas intervenir sur les éclairages situés sur les voies concernées par les études urbaines, - Solliciter le plus de subventions possibles au titre du Fonds Vert, - Utiliser la compétence et l'expertise de Hérault Energies, - Réaliser l'intervention dans les meilleurs délais. 	

Projet 3.3.1: Remplacement des appareils d'éclairage de voirie par des Leds

Descriptif :

-Analyse des secteurs réalisée par Hérault Energies,
- environ 200 candélabres concernés par la 1^{ère} tranche,
-CEE récupérés par Hérault Energies et participation de la commune à hauteur de 30 000 € pour un montant total de travaux de 274 000 € TTC

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1-Réduire les consommations,
2-économies d'énergie

Maître d'ouvrage :

Hérault Energies

Coût estimatif :

279 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

2024-2025

Partenaires potentiellement

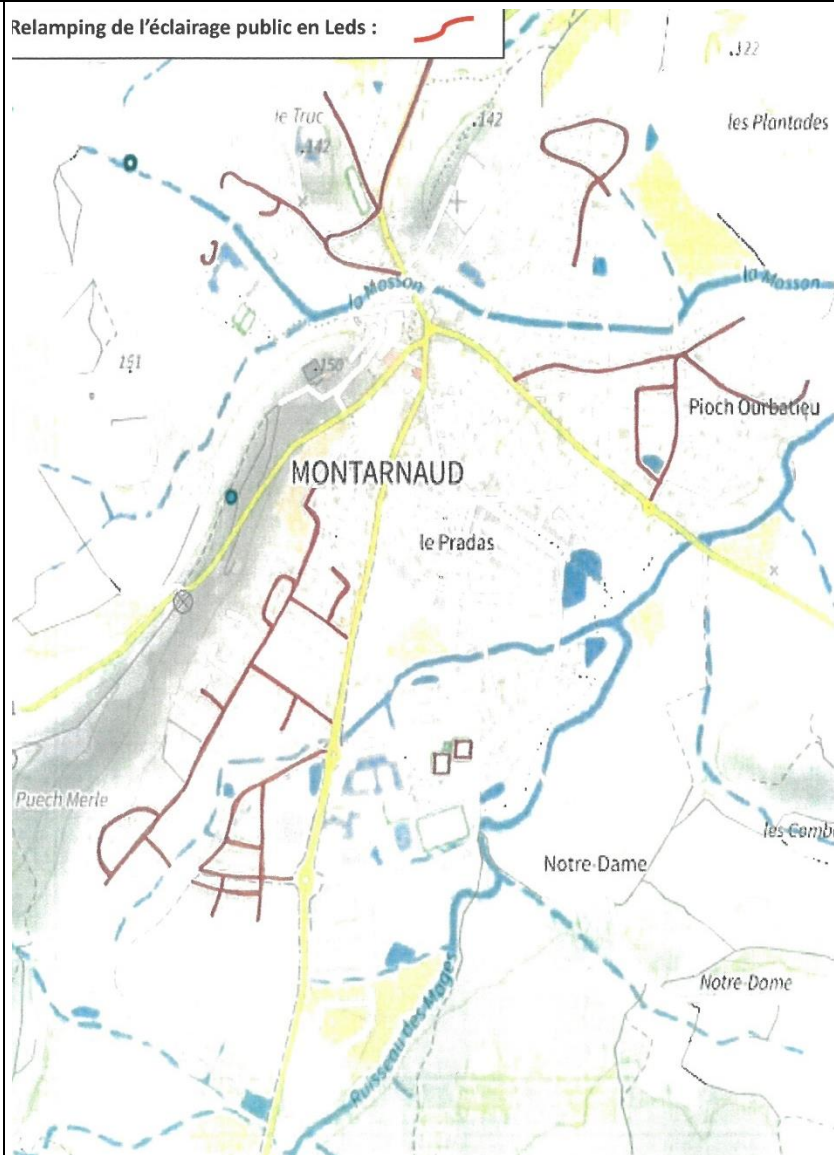
concernés : Partenariat technique :

CESML

Partenariat financier :

Etat, Hérault Energies

Relamping de l'éclairage public en Leds :



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 3	Fiche action 3.4
<p>Intitulé de l'axe stratégique</p> <p><i>Prendre en compte les besoins environnementaux globaux dans une petite ville rurale</i></p>	<p>Titre de l'action :</p> <p>Isolation thermique, remplacement du chauffage et pose de leds à l'école élémentaire</p>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Augmentation du coût de l'énergie,</i> - <i>Matériels de chauffage anciens (convecteurs pour partie et plancher chauffant pour l'autre),</i> - <i>La consommation d'électricité de l'école élémentaire est supérieure à la totalité des consommations des bâtiments publics,</i> - <i>Une architecture découpée et compliquée (les écoles maternelle et élémentaire de part et d'autre d'une voie ont été regroupées pour former l'école élémentaire actuelle),</i> - <i>Des volumes chauffés inutiles.</i> 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Réduire la facture de chauffage et de l'éclairage,</i> - <i>Réduire les volumes chauffés inutilement,</i> - <i>Installer une régulation centralisée,</i> - <i>Faire des travaux d'isolation les plus performants, sans isoler la totalité des parois,</i> - <i>Faire une installation photovoltaïque, une année après la finition de l'isolation.</i> 	

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Projet 3.4.1/ 3.4.2: Isolation thermique, remplacement du chauffage et pose de Leds à l'école élémentaire

Descriptif :

- Dépose des plaques du plafond suspendu,
- Pose de laine de Roche de 240 mm et de plafonds acoustiques de 40 mm,
- Isolation et fermeture de toutes les coursives hautes de certaines classes,
- Remplacement des éclairages anciens par des Leds,
- Abandon du plancher chauffant au gaz sur une partie de l'école et pose de radiateurs muraux,
- Remplacement des anciens convecteurs,
- Mise en place d'une régulation centralisée et d'une extinction automatique de l'éclairage le soir et le week-end.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1-Bâtiment à énergie positive avec la pose de panneaux photovoltaïques,
- 7-Solidarité financière et soutenabilité

Maître d'ouvrage :

Commune de MONTARNAUD

Coût estimatif :

Coût des travaux : 320 000 € TTC

Coût des convecteurs et de la centralisation : 12 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

2023

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

CESML

Partenariat financier :

Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault

Amélioration de la performance énergétique de l'ensemble de l'école élémentaire



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 3	Fiche action 3.5
Intitulé de l'axe stratégique <i>Prendre en compte les besoins environnementaux globaux dans une petite ville rurale</i>	Titre de l'action : Rénovation des façades en cœur de ville
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Opération Façades engagée par la CCVH sur la commune, de MONTARNAUD de 2023 à 2027,</i> - <i>Accompagnement des travaux d'embellissement d'espaces publics réalisés par la commune.</i> 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Définir le périmètre d'intervention de l'opération Façades avec la CCVH,</i> - <i>Accompagner les familles pour la réalisation de leurs projets,</i> - <i>Participer financièrement en complément de la CCVH,</i> - <i>Faire travailler le tissu artisanal local en lui permettant d'acquérir la technicité nécessaire.</i> 	

Projet 3.5.1: Rénovation des façades en cœur de ville

Descriptif :

-Le périmètre d'intervention est défini,
- La mairie joue l'intermédiaire entre la famille, le cabinet URBANIS (cabinet conseil) et la CCVH,
Si une subvention est accordée par la CCVH, une majoration de 1 000 € maximum par façade sera attribuée par la commune de MONTARNAUD (sous réserve d'une décision prochaine du Conseil Municipal),
-3 façades/an sur 3 ans sont attendues.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1-Faire travailler le tissu local
4-Améliorer les espaces publics pour le bien-être des habitants,
5- Développer la qualité des entreprises locales,
7-Garantir la soutenabilité du dispositif en intervenant financièrement.

Maître d'ouvrage :

Les familles de MONTARNAUD

Coût estimatif :

30 000 €/an

Calendrier prévisionnel :

2023-2024-2025-2026-2027

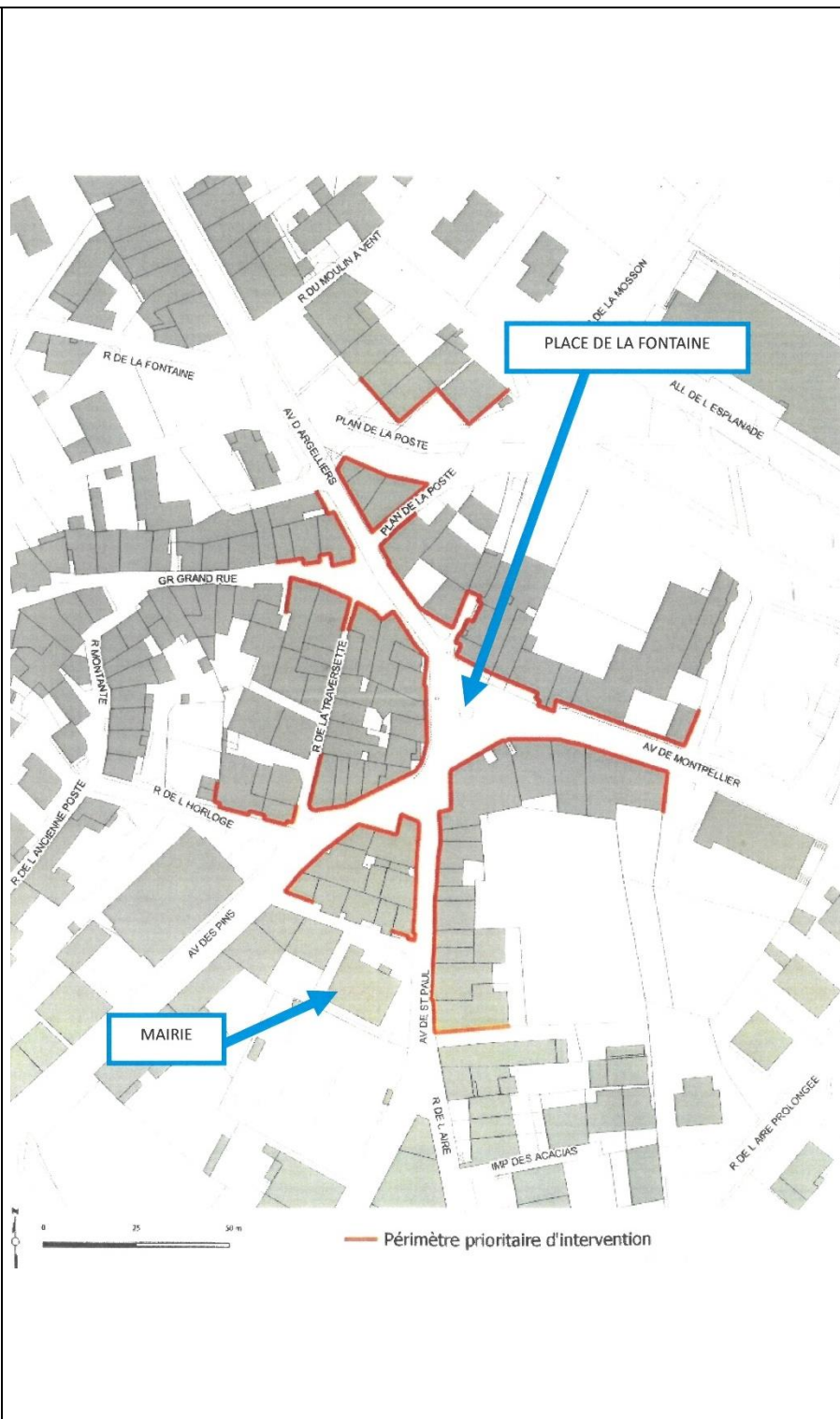
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

CCVH, ABF, Cabinet URBANIS

Partenariat financier :

Région Occitanie (fin du dispositif aide façades en 2024), CCVH, commune



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

PHASAGE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS			Contrat 1 ^{ère} génération				Avenant - Contrat 2 ^{ème} génération									
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	¹ 2026	2027	2028			
AXE STRATEGIQUE 1 : organiser le fonctionnement urbain afin de renforcer les pôles de centralité, grâce aux mobilités et aux équipements																
ACTION 1.1 Améliorer les mobilités	Maître d'ouvrage : Commune de MONTARNAUD, Hérault Energies, CCVH	Projet 1.1.1 Diagnostic : Etude mobilité		☑	☑											
		Projet 1.1.2 Mise en place d'une nouvelle signalétique routière			☑											
		Projet 1.1.3.1 Etude urbaine provisoire							☞							
		Projet 1.1.3.2 Etude urbaine définitive							☞							
	Maître d'ouvrage : Commune de MONTARNAUD	Projet 1.1.4 Piétonnisation de la place de la Fontaine et de la rue Gilbert SENES							☞							
	Maître d'ouvrage : Département de l'Hérault	Projet 1.1.5 Prolongement de la piste cyclable MONTARNAUD-SAINT PAUL ET VALMALLE							☞							
	Maître d'ouvrage : Région Occitanie (Hérault Transports)	Projet 1.1.6 Navette MONTARNAUD-SAINT PAUL ET VALMALLE							☞							
Maître d'ouvrage : Commune de MONTARNAUD	Projet 1.1.7 Désenclavement du quartier des Deux Fontaines								🕒	☞						
ACTION 1.2 Mise en valeur du centre ancien	Maître d'ouvrage : Commune de MONTARNAUD	Projet 1.2.1 Aménagement de l'Esplanade et de la place devant la Salle des Fêtes										☞				
		Projet 1.2.2 Rénovation du parc enfants de l'esplanade		★												
		Projet 1.2.3 Rénovation pénétrante Avenue G. Sénès			★											
		Projet 1.2.4 Rénovation Place de la Fontaine			★											
		Projet 1.2.5 Rénovation rue de l'église – rue du château			★											
		Projet 1.2.6 Mise en place d'une nouvelle signalétique commerciale			★											
		Projet 1.2.7 Aménagement paysager espace arrière de la Salle des Fêtes									☞					
		Projet 1.2.8 Réfection du cimetière/ Accessibilité (Tranches 1,2 et 3)									☞				☞	
ACTION 1.3 Réalisation d'une Maison des Associations	Maître d'ouvrage : Commune de MONTARNAUD	Projet 1.3.1 Réalisation d'une Maison des Associations							😊😊							
ACTION 1.4 Création d'une salle multi-activités		Projet 1.4.1 Création d'une nouvelle salle multi-activités			★											
ACTION 1.5 Habitat		Projet 1.5.1 Programme d'intérêt général « Renovissime »	☑	☑	☑	☑				☞						
	Maître d'ouvrage : Commune de MONTARNAUD	Projet 1.5.2 Réalisation de deux logements communaux dans les locaux de l'ancienne Poste									☞					
	Maître d'ouvrage : Commune de MONTARNAUD	Projet 1.5.3 Réalisation de logements sociaux dans la ZAC du PRADAS								☞						

¹ A mi-période du contrat, selon les modalités à définir par le COFIL du Contrat Bourg-Centre, le porteur de projet du contrat conduira un bilan quantitatif et qualitatif de l'état d'avancement du programme opérationnel pluriannuel, qu'il adressera à la Région. Ce bilan intégrera le volet concertation du contrat Bourg Centre.

